
JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

VOLUME LXXVII

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-UNIÈME LÉGISLATURE

VOLUME LXXVII



L'HONORABLE SIR EUGENE FISET
LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR "L'ACTION CATHOLIQUE"

1942

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF



PROCLAMATION

Canada,
Province de Québec, }
[G.S.]

EUG. FISET

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

SALUT.

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le VINGT-QUATRE FÉVRIER prochain, et en conséquence, nous mandons et ordonnons de

vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.
TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable sir EUGÈNE-MARIE-JOSEPH Fiset, chevalier, commandeur de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce QUATORZIÈME jour de JANVIER, l'an de grâce mil neuf cent quarante-deux et de Notre règne le sixième.

Par ordre,

Le Secrétaire de la chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

MARDI, le 24 FÉVRIER, 1942

Le mardi vingt-quatrième jour de février dans la sixième année du règne de Notre Souverain Seigneur George VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la troisième session de la vingt-unième législature de la Province de Québec, convoquée ce jour.

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, Orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Brais,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Lemieux,

Marchand,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard.

A trois heures de l'après-midi, l'honorable *Eug. Fiset*, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: "Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,

Alors il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant à l'adresse des deux Chambres:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

La guerre dans laquelle le Canada s'est engagé, il y a déjà plus de deux ans, pour défendre notre droit de vivre en liberté, a pris en ces derniers temps une tournure inquiétante. Le conflit s'est singulièrement rapproché de nous. Pendant que nous avons à protéger la côte du Pacifique, les sous-marins ennemis s'aventurent sur l'Atlantique tout près de nos rives. Le sort de notre pays est en jeu.

Le sol canadien n'aura pas de meilleurs défenseurs que nos jeunes gens de la province de Québec qui s'entraînent actuellement dans nos camps. Par ailleurs, nos volontaires s'enrôlent en grand nombre dans l'armée, l'aviation et la marine. Il a plu au lieutenant-général McNaughton, dès son retour au Canada, de louer hautement les régiments québécois dont il a le commandement en Angleterre et qu'il classe parmi ses unités de choix. Quant à ceux qui ne sont pas sous les armes, l'esprit qui les anime se révèle, dans l'habileté et l'énergie qu'ils déploient pour activer la production du matériel de guerre. Rien ne démontre mieux à quel point tous comprennent leur devoir que les sacrifices qu'ils s'imposent, d'un commun accord, pour fournir le nerf de la guerre en souscrivant généreusement aux emprunts de la Victoire.

En s'inspirant des nécessités de l'heure pour orienter son programme économique, le gouvernement se propose d'accroître la production agricole de telle sorte que notre Province soit une abondante source de ravitaillement, aussi bien qu'un arsenal, pour les nations alliées. Nos cultivateurs seront encouragés à augmenter le rendement de leurs terres, et nos colons recevront l'appui voulu pour activer leurs fructueux travaux de défrichement.

Les perspectives de l'après-guerre nous invitent à entourer des soins les plus vigilants notre domaine forestier et nos richesses hydrauliques, et à nous mettre en état de garder les marchés que notre industrie forestière aura conquis. Vous serez priés d'adopter certaines lois qui répondent aux vœux de techniciens et d'exploitants intéressés à la conservation de la forêt.

L'instruction publique, à tous ses degrés, doit rester au premier plan de nos préoccupations. D'importantes assises auront lieu au cours de l'année, et seront précédées d'un recensement qui apportera des précisions définitives sur la fréquentation scolaire. Nos instituteurs et nos institutrices pourront aussi compter sur une amélioration graduelle et constante de leur sort. La question des finances tient une large part dans nos problèmes d'enseignement. Le gouvernement s'efforce, à cet égard, d'en arriver à une solution satisfaisante.

Nos écoles techniques et nos écoles d'arts et métiers s'appliquent à former les compétences requises pour la fabrication de nos armements. L'école d'avionnerie de Cartierville et la magnifique École d'arts et métiers de Rimouski, tout récemment inaugurée, sont appelées de ce chef à jouer un rôle très utile. Elles procureront en outre aux jeunes gens qu'il nous faudra plus tard réhabiliter dans la vie civile les moyens de se spécialiser, et de s'ouvrir une voie dans de profitables carrières.

Nos fonctionnaires bénéficient d'un boni de vie chère qui leur permettra de traverser la crise actuelle sans que leurs familles aient trop à en souffrir. Pour reconnaître le mérite de tous ceux dont le dévouement et la compétence assurent le bon fonctionnement de nos rouages administratifs, il vous sera soumis une nouvelle loi des pensions accordant au personnel de nos services extérieurs et de nos diverses commissions des avantages analogues à ceux que possèdent les membres du service intérieur.

Dans le but de protéger la santé publique, le gouvernement se propose de réglementer plus efficacement la manipulation des aliments.

Des modifications seront apportées à nos lois de chasse et de pêche pour faciliter la répression de certaines infractions et pour établir une meilleure surveillance des établissements de pisciculture.

Tout en continuant d'améliorer les routes stratégiques qui peuvent servir à la défense de notre territoire, le gouvernement s'emploiera à fournir de bons chemins à nos régions agricoles.

La situation financière de la Province permet l'abolition des péages sur tous les ponts qui lui appartiennent, ainsi que sur le pont de Québec. Un projet de loi a été préparé à cette fin.

Des représentations ayant été faites au gouvernement concernant les nombreux inconvénients qu'entraîne la Loi de l'assurance des maris et des parents, lorsque la femme de l'assuré est bénéficiaire, le gouvernement a l'intention de supprimer ces anomalies. Vous jugerez s'il est opportun d'adopter les amendements que l'on suggère.

L'assurance-automobile soulève également des problèmes qui demandent à être étudiés.

Une refonte de la Loi électorale vous sera proposée dont l'objet est d'améliorer le mode selon lequel nos listes électorales sont dressées.

Le gouvernement vous soumettra une entente qu'il a été invité à conclure avec les autorités fédérales. Cette entente est d'ordre temporaire, et la sauvegarde de nos droits constitutionnels y doit être pleinement assurée.

Divers autres projets vous seront présentés concernant les Caisses populaires, les Syndicats professionnels, nos lois municipales et l'administration de la justice.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous.
Vous serez invités à voter les crédits que requiert le prochain exercice.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous aurez à légiférer sur plusieurs matières d'intérêt général et d'intérêt particulier.

Je prie la Providence de bénir vos travaux pour qu'ils contribuent au bien-être et au bonheur de notre population.

L'Assemblée législative s'en va et il plaît à l'honorable le lieutenant-gouverneur de se retirer.

L'Honorable M. *Brais*, présente un bill (A), concernant l'agriculture.
Ledit bill est lu une première fois *proforma*.

L'honorable orateur rapporte le discours que l'honorable lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné, que le discours de l'honorable lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Résolu, que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, 2 h. 30 après-midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné, que tous les conseillers présents durant la présente session composent une commission pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis à ladite commission de s'assembler dans cette Chambre quand elle le jugera nécessaire.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 25 FÉVRIER 1942

(Séance à 2 h. 30 après-midi.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Brillant,
Chapais,
Connors,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Hyde,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Messier,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Baribeau*:

No 1.—De la cité des Trois-Rivières;

Par l'honorable M. *Bertrand*:

No 2.—De la cité de Québec;

Par l'honorable M. *Giroux*:

No 3.—De la cité de Saint-Jean;

Par l'honorable M. *Grothé*:

No 4.—De Gaston-P. Ste-Marie;

Par l'honorable M. *Hyde*:

No 5.—De la Société des comptables agréés de la province de Québec;

No 6.—De Dame Lucie Florence Riegler;

No 7.—De "The Royal Edward Institute";

No 8.—De Mlle Marguerite-L. Redmond;

No 9.—De "The Royal Trust Company";

No 10.—De la Commission des écoles catholiques de Verdun;

No 11.—De la Corporation des Techniciens de la Province;

Par l'honorable M. *Marchand*:

No 12.—De la ville LaSalle;

No 13.—De la cité de Lachine;

No 14.—De Jean-Michel Landau.

Par l'honorable M. *Messier*:

No 15.—De Dame Emma-Grant Perrault;

No 16.—De la ville de Saint-Jérôme;

Par l'honorable M. *Moreau*:

No 17.—De l'Abbé Georges-Étienne Côté et autres;

Par l'honorable M. *Ness*:

No 18.—De la ville de Rouyn;

No 19.—De la ville de Malartic.

Par l'honorable M. *Nicol*:

No 20.—De la ville d'East-Angus;

No 21.—De la cité de Sherbrooke;

No 22.—De Les Prévoyants du Canada;

Par l'honorable M. *Roy*:

No 23.—Des Pères Blancs, missionnaires d'Afrique;

No 24.—De Roméo-Edouard Demers;

Par l'honorable M. *Simard*:

No 25.—De l'Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal;

Par l'honorable M. *Thériault*:

No 26.—De La Fraternité du Tiers-Ordre de St-François d'Assise;

No 27.—De la Corporation de Prêt et Revenu;

No 28.—De la corporation du village de Princeville et des commissaires d'écoles de Stanfold.

L'honorable M. *Frank L. Connors* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit:

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors le dit honorable M. *Frank L. Connors*, de Montréal, accompagné des honorables MM. *Nicol* et *Simard*, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci fait la lecture comme suit:

Canada,
Province de Québec, }
[L. S.] }

EUG. FISET.

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Frank L. Connors*, pharmacien.

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de *Mille-Iles*, en remplacement de l'honorable *Hector Champagne*, décédé.

Nous vous enjoignons, nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,— ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. EUGENE FISET, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce quatorzième jour de janvier l'an de grâce mil neuf cent quarante-deux et de notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Frank L. Connors* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Frank L. Connors* s'avançant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit:

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *George Gordon Hyde* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit :

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *George Gordon Hyde*, de Montréal, accompagné des honorables MM. *Nicol* et *Simard*, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci fait la lecture comme suit :

Canada,
Province de Québec, }
[L. S.]

EUG. Fiset.

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *George Gordon Hyde*, avocat de Montréal.

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de *Victoria*, en remplacement de l'honorable *Gordon W. Scott*, décédé.

Nous vous enjoignons, nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,— ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. EUGENE Fiset, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce quatorzième jour de janvier, l'an de grâce mil neuf cent quarante-deux de de notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *George Gordon Hyde* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *George Gordon Hyde* s'avançant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit :

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Robert R. Ness* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit :
“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Robert R. Ness*, de *Howick*, accompagné des honorables MM. *Nicol* et *Simard*, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci fait la lecture comme suit :

Canada,
Province de Québec, }
[L. S.]

EUG. Fiset.

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Robert R. Ness*, de *Howick*, éleveur.

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de *Inkerman*, en remplacement de l'honorable *Martin B. Fisher*, décédé. .

Nous vous enjoignons, nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,— ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. EUGENE FISET, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce quatorzième jour de janvier l'an de grâce mil neuf cent quarante-deux et de notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Robert R. Ness* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Robert R. Ness* s'avançant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit:

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Jules-A. Brillant* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit:

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Jules-A. Brillant*, de Rimouski, accompagné des honorables MM. *Nicol* et *Simard*, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci fait la lecture comme suit:

Canada,
Province de Québec, }
[L. S.]

EUG. FISET.

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Jules-A. Brillant*, industriel de Rimouski.

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de *Golfe*, en remplacement de l'honorable *Frank Carrel*, décédé.

Nous vous enjoignons, nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,— ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. EUGENE FISET, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce quatorzième jour de janvier, l'an de grâce mil neuf cent quarante-deux et de notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Jules-A. Brillant* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Jules-A. Brillant* s'avancant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit:

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Félix-E. Messier* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit:

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Félix-E. Messier*, de Saint-Antoine de Padoue, accompagné des honorables MM. *Nicol* et *Simard*, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci fait la lecture comme suit :

Canada,
Province de Québec,
[L.S.] }

EUG. Fiset.

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Félix-E. Messier*, marchand, de Saint-Antoine de Padoue.

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de *Lanaudière*, en remplacement de l'honorable *Joseph-Ferdinand Daniel*, décédé.

Nous vous enjoignons, nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tienne ses séances,— ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. EUGENE Fiset, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce douzième jour de février, l'an de grâce mil neuf cent quarante-deux et de notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec,

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Félix-E. Messier* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Félix-E. Messier* s'avancant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit :

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Wilfrid Bovey* se présente à la barre de la Chambre et remet au gentilhomme huissier à la verge noire sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la verge noire ayant remis cette commission à l'honorable orateur, celui-ci dit :

“Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors ledit honorable M. *Wilfrid Bovey*, de Montréal, accompagné des honorables MM. *Nicol* et *Simard*, s'avance près du bureau et l'honorable orateur ayant transmis la commission au greffier de la Chambre celui-ci fait la lecture comme suit :

Canada,
Province de Québec, }
[L. S.] }

EUG. FISET.

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:—

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable M. *Wilfrid Bovey*, de Montréal.

SALUT.

Sachez que, tant à cause de la foi et de la confiance que Nous avons spécialement placées en vous qu'en vue de profiter de vos avis et de votre assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent concerner la condition et la protection de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de ladite province et que Nous vous nommons pour y représenter la division de *Rougemont*, en remplacement de l'honorable *Ernest Choquette*, décédé.

Nous vous enjoignons, nonobstant tous empêchements et toutes raisons, de vous trouver et de siéger au Conseil législatif de Notre province de Québec dans quelque temps et en quelque lieu que la législature de ladite province soit convoquée ou tiennent ses séances,— ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. EUGENE FISET, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce douzième jour de février, l'an de grâce mil neuf cent quarante-deux et de notre règne le sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec.

L.-P. GEOFFRION.

Après quoi, le greffier déclare que ledit honorable M. *Wilfrid Bovey* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis ledit honorable M. *Wilfrid Bovey* s'avançant vers l'honorable orateur, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit:

“Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre séance.”

L'honorable M. *Brais*, propose:

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au 18 mars prochain, à trois heures de l'après-midi, pourvu que toutefois que si, dans l'intervalle, l'honorable Président de la Chambre, après avoir consulté le Gouvernement, juge que l'intérêt public exige que le Conseil législatif se réunisse plus tôt, il soit autorisé à donner un avis aux membres de cette Chambre les invitant à siéger à une date qui sera considérée comme étant la date fixée par cette Chambre elle-même; et que ce privilège soit accordé à l'honorable Président de cette Chambre pour tout autre ajournement survenant au cours de la session actuelle.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des Règlements et que cette commission soit composée des honorables MM. *Baribeau, Bertrand, Brais, Brillant, Chapais, Du Tremblay, Giroux, Hyde, Laferté, Lemieux, Messier, Nicol, Raymond, Roy* et *Thériault*.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Baribeau, Bovey, Brillant, Connors, Giroux, Grothé, Laferté, Marchand, Martin, Messier, Moreau, Ness, Nicol, Ouellet, Raymond* et *Roy* forment une commission pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre, et que cette commission soit composée des honorables MM. *Baribeau, Bertrand, Bovey, Chapais, Connors, Giroux, Grothé, Laferté, Lemieux, Martin, Moreau, Ness, Nicol, Ouellet, Raymond* et *Simard*.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente pour aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont en cause, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres de la commission mixte des deux Chambres, chargée d'administrer cette bibliothèque, et que ladite commission soit composée des honorables, MM. *Baribeau, Bovey, Brillant, Chapais, Connors, Laferté, Nicol, Raymond* et *Simard*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif relatifs à la présente session et pour faire rapport sur iceux et que cette commission soit composée des honorables MM. *Brais, Chapais, DuTremblay, Giroux, Hyde, Laferté, Ness, Nicol*, et *Raymond*.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des bills privés avec pouvoir de délibérer et de faire enquête sur toutes les questions qui lui seront envoyées, de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces questions et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente des chemins de fer avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemin de fer et de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission permanente avec pouvoir de faire enquête et rapport sur tous bills ou sur toutes questions d'un caractère public ayant trait au Code Civil, au Code de procédure Civile, au Code municipal, et aux articles des Statuts refondus et sur tous les sujets qui lui

seront renvoyés, de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin et que cette commission soit composée de tous les honorables membres de cette Chambre.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de l'honorable lieutenant-gouverneur prononcé du trône, à l'ouverture de la session, il est

Proposé, par l'honorable M. *Brillant*, appuyé, par l'honorable M. *Bovey*, et après que les honorables MM. *Chapais*, *Giroux*, *Du Tremblay* et *Brais* eurent parlé.

Résolu, que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur.

A l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *Brillant*, appuyé, par l'honorable M. *Bovey*, il est

Ordonné que, ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Brillant*, appuyé, par l'honorable M. *Bovey*, il est

Ordonné que, ladite adresse soit présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur par l'honorable orateur et ceux des membres du Conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

L'honorable orateur présente à la Chambre un message de l'honorable lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du Roi.

Ledit message est lu comme suit:

EUG. Fiset,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps, administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte

détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, le 24 février 1942.

Alors sur la motion de l'honorable M. *Brais*, appuyé par l'honorable M. *Chapais*, la Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire de feu les honorables MM. *Champagne* et *Fisher*.

MERCREDI, 18 MARS 1942

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

<i>Baribeau,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Bovey,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Brais,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ness,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Giroux,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Laferté,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Baribeau*:

No 29.—Des Commissaires d'écoles pour la municipalité de Shawinigan Falls;

No 30.—De la cité de Shawinigan Falls.

Par l'honorable M. *Bovey*:

No 31.—Of Edward W. Beatty et autres.

Par l'honorable M. *Du Tremblay*:

No 32.—De l'Institut des Frères de Notre-Dame de Miséricorde.

Par l'honorable M. *Lemieux*:

No 33.—De Arthur Tourville et autres.

Par l'honorable M. *Martin*, pour l'honorable M. *Connors*:

No 34.—De la Corporation du village de la municipalité de Saint-Jean de Boischatel;

No 35.—De la Corporation du village de la municipalité de l'Ange Gardien;

No 36.—D'Albani Boudrias.

Par l'honorable M. *Moreau*:

No 37.—De la cité de Chicoutimi.

Par l'honorable M. *Ness*:

No 38.—De “Belleterre Quebec Mines, Limited”.

Par l'honorable M. *Nicol*:

No 39.—De James Keith et autres;

No 40.—Du Village de Rock Island.

Par l'honorable M. *Nicol*, pour l'honorable M. *Hyde*:

No 41.—De la Cité de Montréal;

No 42.—De John Stephen Oppe;

No 43.—De “Canada Steamship Lines Limited”.

Par l'honorable M. *Thériault*:

No 44.—D'Olivier LaRue;

No 45.—De la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

No 1.—De la cité des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 2.—De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 3.—De la cité de Saint-Jean, demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'accorder certaines commutations de taxes;

No 4.—De Gaston P. Sainte-Marie, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à être admis à la profession d'ingénieur civil, après examens;

No 5.—De la Société des comptables agréés de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant son acte d'incorporation;

No 6.—De Dame Lucie Florence Riegler, demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'adopter Joseph Cyrille Reid;

No 7.—De “Royal Edward Institute” et “The Laurentian Sanatorium Association Incorporated” demandant l'adoption d'une loi les consolidant en une seule corporation;

No 8.—De Mlle Marguerite L. Redmond, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de James Redmond;

No 9.—De “The Royal Trust Company” et autre, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Charles Honoré Catelli;

No 10.—De la Commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi pour obtenir certains pouvoirs spéciaux pour ses fins corporatives;

No 11.—De la Corporation des Techniciens de la Province, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 12.—De la ville LaSalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 13.—De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 14.—De Jean Michel Landau, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Grand-Landau;

No 15.—De Dame Emma Grant Perrault et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant "La Colonie de Vacances Ste-Jeanne d'Arc,

No 16.—De la ville de Saint-Jérôme, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un acte de vente à la Laurentian Textile Company Limited, demandant la permission d'emprunter sur règlement approuvé par le Ministère des Affaires Municipales, et amendant sa charte;

No 17.—De l'Abbé Georges-Étienne Côté et autres, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de "La Centrale de Chicoutimi";

No 18.—De la ville de Rouyn, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 19.—De la ville de Malartic, demandant l'adoption d'une loi pour annexer un certain territoire à la ville de Malartic;

No 20.—De la ville d'East-Angus, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 21.—De la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 22.—Des Prévoyants du Canada, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 23.—Des Pères Blancs, missionnaires d'Afrique, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte;

No 24.—De Roméo Edouard Demers, demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'être admis à la profession d'ingénieur civil, après examen.

No 25.—De l'Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 26.—De la Fraternité du Tiers-Ordre de St-François d'Assise et autre, demandant l'adoption d'une loi concernant le testament de dame Georgianna Mochon, veuve de feu Philippe L. Lassonde;

No 27.—De la Corporation de Prêt et Revenu, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 28.—De la Corporation du village de Princeville et des commissaires d'écoles de Stanfold, demandant l'adoption d'une loi fixant l'évaluation municipale d'un immeuble à \$2,500.00.

L'honorable M. *Simard*, de la commission des règlements, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 18 mars 1942.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Simard* a été nommé président et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Le tout respectueusement soumis,

Geo.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Nicol*, présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 18 mars, 1942.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Hyde* a été nommé président de cette commission, et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

J. NICOL,
Président, pro tem.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Martin*, présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 18 mars, 1942.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Martin*, a été nommé président de cette commission. Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis,

M. MARTIN,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF
COMMISSION DES BILLS PRIVÉS

Ce 18 mars, 1942.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Laferté*, a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

HECTOR LAFERTÉ,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Laferté*, il est

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *DuTremblay*, présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF
BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 18 mars, 1942.

La commission de législation, nommée avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous les bills ou matière d'une nature publique ayant trait aux Code Civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qu'y seront renvoyées a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *DuTremblay*, a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis,

P.-R. DU TREMBLAY,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. Nicol, présente le premier rapport de la commission des comptes contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Ce 18 mars, 1942.

La commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. Nicol, a été nommé président de cette commission. La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis,

JACOB NICOL,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 18 mars, 1942.

Résolu, Que les honorables MM. Casgrain, Girouard, Groulx et Perrier; MM. Casgrain (Gaspé-Nord), Choquette, Comeau, Duffy, Dumoulin, Gauthier, Lawn, Paquette, Potvin, Sauvé (Deux-Montagnes), et Talbot soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le Greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit:

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le 18 mars, 1942.

Résolu, Qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives, durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. *Bouchard, Mathewson et Côté*; MM. *Bégin, Bourque, Dumaine, Gosselin, Lawn, Larrain, Morin* (Québec-Centre), et *Renault*, représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le Greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 3), intitulé: "Loi abrogeant la Loi concernant l'impression des rapport des départements de l'administration publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 4), intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 5), intitulé: "Loi abrogeant la Loi pour réduire à trois pour cent le taux d'intérêt en matières provinciales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 6), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 8), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 10), intitulé: "Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 11), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la liquidation volontaire des compagnies à fonds social", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 101), intitulé: "Loi autorisant la Corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre Roméo Édouard Demers à l'exercice de la profession d'ingénieur civil, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 102), intitulé: "Loi autorisant la Corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre Gaston P. Ste-Marie à l'exercice de la profession d'ingénieur civil, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 103), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 108), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 120), intitulé: "Loi décrétant l'adoption de l'enfant mineur Joseph-Cyrille Reid par dame Lucie Florence Riegler", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 125), intitulé: "Loi concernant le legs particulier de dame Georgianna Mochon Lassonde aux Guides Catholiques des Trois-Rivières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 126), intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Albani Boudrias à la pratique de l'art dentaire après avoir subi ses examens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 133), intitulé: "Loi changeant le nom de Jean Michel Landau en celui de Jean Michel Grand-Landau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la Commission des bills privés.

L'honorable M. *Brais*, propose :

Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative à l'effet de l'informer que le Conseil législatif consent à se joindre à elle, ainsi qu'il en a été prié, pour constituer une commission mixte devant avoir charge des impressions législatives, et qu'il a désigné pour faire partie de cette commission mixte les honorables MM. *Baribeau, Bovey, Brillant, Connors, Giroux, Grothé, Laferté, Marchand, Martin, Messier, Moreau, Ness, Nicol, Ouellet, Raymond* et *Roy*, auxquels avait déjà été confiée la surveillance des impressions du Conseil législatif au cours de la présente session.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au jeudi, 26 mars.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis sa dernière vérification.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé à la commission des comptes contingents.

L'honorable M. *Brais*, dépose sur le bureau :

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1940.

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1940.

Sur l'appel de l'Ordre du Jour, l'honorable M. *Raymond* demanda et obtint la permission de la Chambre de signaler le cinquantenaire de *Sir Thomas Chapais*, comme représentant de la division des Laurentides au Conseil législatif. Il fut suivi dans son hommage au jubilaire par les honorables MM. *Brais, Giroux, DuTremblay* et *Bovey*.

L'honorable M. *Chapais* exprima à tous ses collègues ses vifs remerciements.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, appuyé par l'honorable M. *Raymond*, il est

Ordonné, Que cette Chambre s'ajourne maintenant en hommage à *Sir Thomas Chapais* qui célèbre aujourd'hui son cinquantenaire comme représentant des Laurentides au Conseil législatif.

JEUDI, 26 MARS 1942

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

<i>Baribeau,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Bovey,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Brais,</i>	<i>Moreau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ness,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Hyde,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Laferté,</i>	<i>Thériault.</i>
<i>Lemieux,</i>	

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue pendant cette séance et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Chapais* :

No 46.—De l'Oeuvre de la Propagation de la Foi de Québec Inc., demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

Par l'honorable M. *Hyde* :

No 47.—De "The Hebrew Consumptive Aid Association of Canada Inc.", demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte;

Par l'honorable M. *Moreau* :

No 48.—De Samuel-Léopold Roy, demandant l'adoption d'une loi le réinstallant comme membre du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, sans examen;

No 49.—De la ville de Saint-Joseph d'Alma, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

Par l'honorable M. *Nicol* :

No 50.—De Dame Mary Taschereau Demers, demandant l'adoption d'une loi concernant le testament de feu Charles Andrew Pentland.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

No 29.—Des commissaires d'écoles pour la municipalité de Shawinigan Falls, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une certaine résolution;

No 30.—De la cité de Shawinigan Falls, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une certaine résolution et un certain règlement;

No 31.—De Edward W. Beatty et autres, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de "Quebec Hospital Service Association";

No 32.—De l'Institut des Frères de Notre-Dame de Miséricorde, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte;

No 33.—De Arthur Tourville et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Louis Tourville;

No 34.—De la Corporation du village de la Municipalité de Saint-Jean de Boischatel, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 4 Geo. VI, chap. 74, telle qu'amendée par la loi V Geo. VI, chap. 72, sec. 15;

No 35.—De la Corporation du village de la Municipalité de l'Ange-Gardien, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 4 Geo. VI, chap. 74, sec. 3, telle qu'amendée par la loi 5 Geo. VI, chap. 72, sec. 15;

No 36.—De Albani Boudrias, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à être admis à la pratique de la chirurgie dentaire, après examens;

No 37.—De la cité de Chicoutimi, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 38.—De "Belleterre Quebec Mines, Limited", demandant l'adoption d'une loi incorporant un certain territoire des cantons de Guillet et de Blondeau sous le nom de "Ville de Belleterre";

No 39.—De James Keith et autres, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de "The Christian Brethren Church in the Province of Quebec";

No 40.—Du Village de Rock Island, demandant l'adoption d'une loi concernant la "Union Twist Drill Company";

No 41.—De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 42.—De John Stephen Oppe, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de John Stephen Stephens;

No 43.—De "Canada Steamship Lines Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la corporation du village de Ta-

doussac et une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Croix de Tadoussac, dans le comté de Saguenay, et accordant une commutation de taxes à "Canada Steamship Lines Limited";

No 44.—De Olivier LaRue, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Georges Antoine LaRue;

No 45.—De la corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certains règlements;

L'honorable M. *Simard*, de la Commission des Règlements, présente son deuxième rapport:

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 26 mars 1942.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport:

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 1.—De la cité des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 2.—De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 3.—De la Cité de Saint-Jean, demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'accorder certaines commutations de taxes;

No 4.—De Gaston-P. Sainte-Marie, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à être admis à la profession d'ingénieur civil, après examens;

No 5.—De la Société des comptables agréés de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant son acte d'incorporation;

No 6.—De Dame Lucie Florence Riegler, demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'adopter Joseph Cyrille Reid;

No 7.—De "Royal Edward Institute" et "The Laurentian Sanatorium Association Incorporated", demandant l'adoption d'une loi les constituant en une seule corporation;

No 8.—De Mlle Marguerite L. Redmond, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de James Redmond;

No 9.—De "The Royal Trust Company" et autre, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Charles Honoré Catelli;

No 10.—De la Commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi pour obtenir certains pouvoirs spéciaux pour ses fins corporatives;

No 11.—De la Corporation des Techniciens de la Province, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 12.—De la ville LaSalle, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 13.—De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 14.—De Jean-Michel Landau, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Grand-Landau;

No 15.—De Dame Emma Grant Perrault et autres, demandant l'adoption d'une loi incorporant "La Colonie de Vacances Ste-Jeanne d'Arc";

No 16.—De la ville de Saint-Jérôme, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un acte de vente à la Laurentian Textile Company Limited, demandant la permission d'emprunter sur règlement approuvé par le Ministère des Affaires Municipales, et amendant sa charte;

No 17.—De l'Abbé Georges-Étienne Côté et autres, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de "La Centrale de Chicoutimi";

No 18.—De la ville de Rouyn, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 19.—De la ville de Malartic, demandant l'adoption d'une loi pour annexer un certain territoire à la ville de Malartic;

No 20.—De la ville d'East Angus, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 21.—De la cité de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 22.—Des Prévoyants du Canada, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 23.—Des Pères Blancs, missionnaires d'Afrique, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte;

No 24.—De Roméo-Édouard Demers, demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'être admis à la profession d'ingénieur civil, après examens;

No 25.—De l'Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 26.—De la Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise et autre, demandant l'adoption d'une loi concernant le testament de Dame Georgianna Mochon, veuve de feu Philippe-L. Lassonde;

No 27.—De la Corporation de Prêt et Revenu, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 28.—De la Corporation du village de Princeville et des commissaires d'écoles de Stanfold, demandant l'adoption d'une loi fixant l'évaluation municipale d'un immeuble à \$2,500.00.

Le tout respectueusement soumis,

G.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à demain, à 11 heures a. m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 14), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 17), intitulé: "Loi modifiant la Loi des établissements industriels et commerciaux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 22), intitulé: "Loi concernant l'École polytechnique de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 25), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.
Ordonné que le greffier reporte à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 106), intitulé: "Loi concernant "La Colonie de Vacances Ste-Jeanne-d'Arc", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 118), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Georges Antoine LaRue", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 131), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Christian Brethren Church in the Province of Quebec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 134), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la cité de Saint-Jean", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 3), intitulé "Loi abrogeant la Loi concernant l'impression des rapports des départements de l'administration publique".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 4), intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 5), intitulé: "Loi abrogeant la Loi pour réduire à trois pour cent le taux d'intérêt en matières provinciales".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 10), intitulé: "Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 11), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la liquidation volontaire des compagnies à fonds social".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 27 MARS 1942

(Séance à 11 heures a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Chapais,
Connors,
Du Tremblay,
Grothé,
Hyde,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

No 46.—De l'Oeuvre de la Propagation de la Foi Inc., demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 47.—De "The Hebrew Consumptive Aid Association of Canada Inc.", demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte;

No 48.—De Samuel Léopold Roy, demandant l'adoption d'une loi le réinstallant comme membre du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, sans examen;

No 49.—De la ville de Saint-Joseph d'Alma, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 50.—De Dame Mary Taschereau Demers, demandant l'adoption d'une loi concernant le testament de feu Charles Andrew Pentland.

L'honorable M. *Du Tremblay*, de la Commission des comptes contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES COMPTES CONTINGENTS

Le 27 mars 1942.

La Commission des comptes contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport:

Votre Commission a l'honneur de faire rapport qu'une sous-commission composée des honorables MM. *Brais, Chapais, Du Tremblay, Giroux, Laferté, Nicol et Raymond*, a été nommée pour examiner les comptes déposés au Conseil législatif le 18 mars, 1942, et pour en faire rapport à la Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

P.-R. DUTREMBLAY,
Président pro tem.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 101), intitulé: "Loi autorisant la Corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre Roméo Édouard Demers à l'exercice de la profession d'ingénieur civil, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 102) intitulé: "Loi autorisant la Corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre Gaston P. Ste-Marie à l'exercice de la profession d'ingénieur civil, après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 103), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 120), intitulé: "Loi décrétant l'adoption de l'enfant mineur Joseph-Cyrille Reid par dame Lucie Florence Riegler", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 125), intitulé: "Loi concernant le legs particulier de dame Georgianna Mochon Lassonde aux Guides Catholiques des Trois-Rivières", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été

chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et :

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 126), intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Albani Boudrias à la pratique de l'art dentaire après avoir subi ses examens", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 133), intitulé: "Loi changeant le nom de Jean Michel Landau en celui de Jean Michel Grand-Landau", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 31 courant, à 10 heures de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 31), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943 et pour d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 110), intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Samuel Léopold Roy au nombre de ses membres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 112), intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Prévoyants du Canada", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 119), intitulé: "Loi ratifiant un règlement d'expropriation et un règlement d'emprunt de la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly et conférant certains pouvoirs à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 147), intitulé: "Loi changeant le nom de John Stephen Oppe en celui de John Stephen Stephens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 4), intitulé: "Loi modifiant la Loi des droits sur les successions".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 5), intitulé: "Loi abrogeant la Loi pour réduire à trois pour cent le taux d'intérêt en matières provinciales".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 10), intitulé: "Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 17), intitulé: "Loi modifiant la loi des établissements industriels et commerciaux"

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 22), intitulé: "Loi concernant l'École polytechnique de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

MARDI, 31 MARS 1942

(Séance à 10 heures a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Chapais,
Connors,
Grothé,
Hyde,
Laferté,

Martin,
Messier,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à cette après-midi à 2 h. 30.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 103), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 125), intitulé: "Loi concernant le legs particulier de dame Georgianna Mochon Lassonde aux Guides Catholiques des Trois-Rivières", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 126), intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Albani Boudrias à la pratique de l'art dentaire après avoir subi ses examens", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 2), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pensions", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 16), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 18), intitulé: "Loi supprimant les péages sur les ponts provinciaux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 23), intitulé: "Loi modifiant la Loi des appareils sous pression", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 29), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec, relativement à l'emmagasinement des eaux de la rivière du Loup (en bas)", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 105) intitulé: "Loi constituant en corporation *Royal Edward Laurentian Hospital* et y unissant et fusionnant *Royal Edward Institute* et *The Laurentian Sanatorium Association Incorporated*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 132), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Charles Honoré Catelli", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 137), intitulé: "Loi concernant la succession de feu James Redmond", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 17), intitulé: "Loi modifiant la Loi des établissements industriels et commerciaux".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MARDI, 31 MARS 1942

(Séance à 2 h. 30 p. m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Chapais,
Connors,
Grothé,
Hyde,
Laferté,

Martin,
Messier,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Raymond,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 108), intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi, 21 avril.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 107), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la succession Tourville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 135), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Jérôme", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 143), intitulé: "Loi concernant la Corporation du village de Princeville et les Commissaires d'écoles de Stanfold", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 149), intitulé: "Loi relative à L'Institut des Frères de Notre-Dame de Miséricorde", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 2), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions".

L'honorable M. *Brais*, propose que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et après que les Honorables MM. *Raymond* et *Baribeau* eurent parlé, ledit bill est alors lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après un certain temps, la Chambre reprend sa séance.

À quatre heures de l'après-midi, l'honorable Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

14 — 2 Loi modifiant la Loi des Pensions.

12 — 3 Loi abrogeant la Loi concernant l'impression des rapports des départements de l'administration publique.

29 — 4 Loi modifiant la Loi des droits sur les successions.

67 — 5 Loi abrogeant la Loi pour réduire à trois pour cent le taux d'intérêt en matières provinciales.

53 — 7 Loi modifiant la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses.

63 — 10 Loi modifiant la Loi des renseignements sur les compagnies.

62 — 11 Loi modifiant la Loi de la liquidation volontaire des compagnies à fonds social.

-
- 50 — 17 Loi modifiant la Loi des établissements industriels et commerciaux.
- 44 — 18 Loi supprimant les péages sur les ponts provinciaux.
- 23 — 22 Loi concernant l'École polytechnique de Montréal.
- 119 — 101 Loi autorisant la Corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre Roméo-Edouard Demers à l'exercice de la profession d'ingénieur civil, après examen.
- 120 — 102 Loi autorisant la Corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre Gaston-P. Ste-Marie à l'exercice de la profession d'ingénieur civil, après examen.
- 93 — 103 Loi modifiant la Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique.
- 101 — 108 Loi modifiant la charte de l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal.
- 113 — 120 Loi décrétant l'adoption de l'enfant mineur Joseph-Cyrille Reid par dame Lucie Florence Riegler.
- 109 — 125 Loi concernant le legs particulier de dame Georgianna Mochon Lassonde aux Guides Catholiques des Trois-Rivières.
- 118 — 126 Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Albani Boudrias à la pratique de l'art dentaire après avoir subi ses examens.
- 114 — 133 Loi changeant le nom de Jean Michel Landau en celui de Jean Michel Grand-Landau.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative, s'adressant à l'honorable lieutenant-gouverneur, lui présente les bills suivants pour qu'il veuille bien y donner sa sanction :

- 25 Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942 et pour d'autres fins.

— 31 Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943 et pour d'autres fins du service public.

A ces bills la sanction royale est donnée dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur benevolence et sanctionne ces bills”.

Après quoi, il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer, à l'Assemblée législative se retire.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MARDI, 21 AVRIL 1942

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Bertrand,
Bovey,
Brais,
Brillant,
Connors,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Hyde,

Laferté,
Marchand,
Martin,
Messier,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Roy,
Simard.

La prière étant faite,

La règle 48 est suspendue, et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Giroux* :

No 51.—De Stella Frances Langan et autres ;

L'honorable M. *Simard*, de la Commission des Règlements, présente ce qui suit comme son troisième rapport :

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 21 avril 1942.

La Commission des règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport :

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

No. 29.—Des Commissaires d'écoles pour la municipalité de Shawinigan Falls, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une certaine résolution ;

No. 30.—De la cité de Shawinigan Falls, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une certaine résolution et un certain règlement;

No 31.—De Sir Edward W. Beatty et autres, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de "Quebec Hospital Service Association";

No 32.—De l'Institut des Frères de Notre-Dame de Miséricorde, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte;

No 33.—De Arthur Tourville et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Louis Tourville;

No 34.—De la Corporation du Village de la Municipalité de Saint-Jean de Boischatel, demandant l'adoption d'une loi amendant la Loi 4 Geo. VI, chap. 74, telle qu'amendée par la Loi V, Geo. VI, chap. 72, sec. 15;

No 35.—De la Corporation du Village de la Municipalité de l'Ange Gardien, demandant l'adoption d'une loi amendant la Loi 4 Geo. VI, chap. 74, sec. 3, telle qu'amendée par la Loi 5 Geo. VI, chap. 72, sec. 15;

No 36.—D'Albani Boudrias, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à être admis à la pratique de la chirurgie dentaire, après examens;

No 37.—De la cité de Chicoutimi, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 38.—De "Belleterre Quebec Mines, Limited", demandant l'adoption d'une loi incorporant un certain territoire des cantons de Guillet et de Blondeau sous le nom de "Ville de Belleterre";

No 39.—De James Keith et autres, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de "The Christian Brethren Church in the Province of Quebec";

No 40.—Du village de Rock Island, demandant l'adoption d'une loi concernant la "Union Twist Drill Company";

No 41.—De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

No 42.—De John Stephen Oppe, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de John Stephen Stephens;

No 43.—De "Canada Steamship Lines Limited", demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la corporation du village de Tadoussac et une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité

de Sainte-Croix de Tadoussac, dans le comté de Saguenay, et accordant une commutation de taxes à “Canada Steamship Lines, Limited”;

No 44.—De Olivier LaRue, demandant l’adoption d’une loi concernant la succession de Georges Antoine LaRue;

No 45.—De la corporation municipale de la paroisse de Saint-Edouard de Gentilly, demandant l’adoption d’une loi ratifiant certains règlements;

No 46.—De l’Oeuvre de la Propagation de la Foi de Québec Inc., demandant l’adoption d’une loi modifiant leur charte;

No 47.—De “The Hebrew Consumptive Aid Association of Canada Inc., praying for an Act to amend its charter;

No 48.—De Samuel Léopold Roy, demandant l’adoption d’une loi le réinstallant comme membre du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, sans examen;

No 49.—De la ville de Saint-Joseph d’Alma, demandant l’adoption d’une loi modifiant sa charte;

Le tout respectueusement soumis,

G.-A. SIMARD,
Président.

Sur la motion de l’honorable M. *Simard*, il est
Ordonné, que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s’ajournera aujourd’hui elle soit
ajournée à demain à midi.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 12), intitulé: “Loi concernant les coroners”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 13), intitulé: “Loi modifiant la Loi du paiement des témoins de la couronne”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 15), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 20), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la sécurité dans les édifices publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 21), intitulé: "Loi concernant les mécaniciens de machines fixes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 24), intitulé: "Loi créant un département des pêcheries maritimes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 26), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de colonisation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 27), intitulé: "Loi modifiant la Loi relative au tourisme", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 28), intitulé: "Loi relative aux véhicules automobiles en temps de guerre", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 32), intitulé: "Loi pour venir en aide à l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 35), intitulé: "Loi ratifiant une convention entre Sa Majesté et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, concernant l'école normale McGill", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 37), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les mécaniciens en tuyauterie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 38), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les électriciens et les installations électriques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 111), intitulé: "Loi constituant en corporation *Hospital of Hope*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 113), intitulé: "Loi ratifiant la charte de la ville de Malartic pour annexer certain territoire des cantons de Dubuisson et Fournière, comté d'Abitibi", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Ness*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Ness*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Ness*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 115), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 121), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association d'hospitalisation du Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bovey*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Bovey*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bovey*, il est
Ordonné que la règle 55 soit suspendue et que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 127), intitulé: "Loi confirmant une résolution adoptée par le conseil de la cité de Shawinigan Falls relativement à l'imposition de la machinerie de *Alumi-*

nium Company of Canada, Limited et un règlement adopté par ledit conseil relativement à l'imposition des immeubles de *Canadian Resins & Chemical Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 128), intitulé: "Loi confirmant une résolution adoptée par les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Shawinigan Falls, dans le Comté de Saint-Maurice, relativement à l'imposition de la machinerie de *Aluminium Company of Canada, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 136), intitulé: "Loi concernant La Centrale de Chicoutimi", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 138), intitulé: "Loi modifiant la charte de La Société des comptables agréés de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 142), intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Belleterre", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ness*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Ness*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ness*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 150), intitulé: "Loi concernant la succession de Charles Andrew Pentland", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 151), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Œuvre de la Propagation de la Foi de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 176), intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 177), intitulé: "Loi constituant la Corporation des agronomes de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

L'Ordre du Jour étant appelé, l'honorable M. *Simard* se lève sur une question de privilège à propos de certaines déclarations faites concernant le Pont de Jacques Cartier.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 19), intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 29), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec, relativement à l'emmagasinement des eaux de la rivière du Loup (en bas)".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 22 AVRIL 1942

(Séance à midi).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Brillant,
Connors,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Hyde,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Messier,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue:

No 51.—De Stella Frances Langan, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu James McCreedy.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 105), intitulé: "Loi constituant en corporation *Royal Edward Laurentian Hospital* et y unissant et fusionnant *Royal Edward Institute* et *The Laurentian Sanatorium Association Incorporated*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 106), intitulé: "Loi concernant *La Colonie de Vacances Ste-Jeanne-d'Arc*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et

qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 110), intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Samuel Léopold Roy au nombre de ses membres", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 118), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Georges Antoine LaRue", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 119), intitulé: "Loi ratifiant un règlement d'expropriation

et un règlement d'emprunt de la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly et conférant certains pouvoirs à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 121), intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Association d'hospitalisation du Québec*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bovey*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 131), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Christian Brethren Church in the Province of Québec*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 132), intitulé: "Loi concernant la succession de feu Charles Honoré Catelli", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des billes privés, auquel a été renvoyé le bill (No 134), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la cité de Saint-Jean", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 135), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Jérôme", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour
lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé
le bill (No 137), intitulé: "Loi concernant la succession de feu James Red-
mond", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été
chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé
le bill (No 143), intitulé: "Loi concernant la Corporation du village de
Princeville", fait rapport que ce bill a été rejeté parce que le Comité a
jugé insuffisante la preuve apportée à l'appui du préambule.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé
le bill (No 147) intitulé: "Loi changeant le nom de John Stephen Oppe en
celui de John Stephen Stephens", fait rapport que ledit bill a été examiné
en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amen-
dement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé
le bill (No 149), intitulé: "Loi relative à l'Institut des Frères de Notre-
Dame de Miséricorde", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier
et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à cette après-midi, à trois heures.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 39),
intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses
du Gouvernement pour l'année financière expirant le 31 mars 1943 et pour
d'autres fins du service public", pour lequel elle demande l'agrément de
cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et
l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 19), intitulé:
"Loi modifiant la Loi des terres et forêts".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'infor-
me que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 29), intitulé
"Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de
Québec, relativement à l'emmagasinement des eaux de la rivière du Loup
(en bas)".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Brais* propose que le bill (No 6), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse", soit maintenant lu une deuxième fois.

L'honorable M. *Simard* propose en amendement que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier ledit bill.

La question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *DuTremblay*, de la part du comité plénier, informe la Chambre que le travail avance et permission lui est donnée de siéger de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 22 AVRIL, 1942

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Brillant,
Connors,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Hyde,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Martin,
Messier,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite.

La règle 48 est suspendue pendant cette séance, et la pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Brillant* :
No 52.—De la "Royal Trust Company".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée au mercredi, 6 mai, à trois heures de l'après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 179),
intitulé: "Loi concernant le budget de la cité de Montréal", pour lequel
elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 6), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *DuTremblay*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 14), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 23), intitulé: "Loi modifiant la Loi des appareils sous pression".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 12), intitulé: "Loi concernant les coroners".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 13), intitulé: "Loi modifiant la Loi du paiement des témoins de la couronne".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 15), intitulé:
“Loi modifiant la Loi des cités et villes”.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 24), intitulé:
“Loi créant un département des pêcheries maritimes”.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 26), intitulé:
“Loi modifiant la Loi des chemins de colonisation”.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 27), intitulé:
“Loi modifiant la Loi relative au tourisme”.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 28), intitulé: "Loi relative aux véhicules automobiles en temps de guerre".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 32), intitulé: "Loi pour venir en aide à l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 35), intitulé: "Loi ratifiant une convention entre Sa Majesté et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, concernant l'école normale McGill".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 37), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les mécaniciens en tuyauterie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 38), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les électriciens et les installations électriques".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération dudit Bill.

Le Comité rapporte progrès et permission lui est donnée de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après un certain temps, la Chambre reprend sa séance.

A cinq heures de l'après-midi, l'honorable Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 30 — 19 Loi modifiant la Loi des terres et forêts.
- 43 — 28 Loi relative aux véhicules automobiles en temps de guerre.
- 36 — 29 Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec, relativement à l'emmagasinement des eaux de la rivière du Loup (en bas).
- 117 —110 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Samuel Léopold Roy, au nombre de ses membres.
- 108 —118 Loi concernant la succession de feu Georges Antoine LaRue.
- 102 —121 Loi constituant en corporation l'“Association d'hospitalisation du Québec”.
- 95 —131 Loi constituant en corporation “The Christian Brethren Church in the Province of Quebec”.
- 106 —132 Loi concernant la succession de feu Charles Honoré Catelli.
- 111 —137 Loi concernant la succession de feu James Redmond.
- 115 —147 Loi changeant le nom de John Stephen Oppe en celui de John Stephen Stephens.
- 94 —149 Loi relative à l'Institut des Frères de Notre-Dame de Miséricorde.
- 73 —179 Loi concernant le budget de la cité de Montréal.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative, s'adressant à l'honorable lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

- 39 Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943 et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

“Au nom de Sa Majesté, l’honorable lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur b n volence et sanctionne ce bill”.

Apr s quoi, il pla t   l’honorable lieutenant-gouverneur de se retirer,   l’Assembl e l gislativ  se retire.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*,
La Chambre s’ajourne.

MERCREDI, 6 MAI, 1942

Les conseillers législatifs présents sont :

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Brillant,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Hyde,

Lemieux,
Marchand,
Messier,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

Le greffier fait part à la Chambre de l'absence de l'Orateur.

L'honorable M. *Brais*, en conséquence, propose que l'honorable M. *Nicol* soit élu président temporaire pour agir comme orateur pendant cette séance.

Résolue affirmativement.

L'honorable M. *Nicol* prend place au fauteuil.

La prière étant faite.

La règle 48 est suspendue pendant cette séance, et les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Hyde* :
No 53—De Thomas Kerr Stevenson ;

Par l'honorable M. *Messier* :
No 54—De la ville de Berthier.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 14), intitulé : "Loi modifiant la Loi de la pêche", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 106), intitulé : "Loi concernant "La Colonie de Vacances Ste-Jeanne-d'Arc",

informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 119), intitulé: "Loi ratifiant un règlement d'expropriation et un règlement d'emprunt de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly et conférant certains pouvoirs à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 134), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la cité de Saint-Jean", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 135), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Jérôme", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 9), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assurance des maris et des parents", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

L'honorable M. *Brais* propose la deuxième lecture et l'honorable M. *Giroux* propose l'ajournement du débat.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 30), intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres de colonisation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 33), intitulé: "Loi concernant une convention entre le gouvernement fédéral et la Province pour la suspension de certaines taxes en temps de guerre", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 40), intitulé: "Loi instituant les districts judiciaires de Rouyn-Noranda et de Témiscamingue", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 41), intitulé: "Loi pour favoriser l'établissement d'une bibliothèque publique à Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 130), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Baribeau*, il est

Ordonné que la règle 55 soit suspendue et que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 144), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Joseph d'Alma", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 146), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Chicoutimi", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 178), intitulé: "Loi modifiant la Loi des constituts ou du régime de tenure dans certains districts électoraux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 6), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la chasse".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bills sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 15), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 20), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la sécurité dans les édifices publics".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 7 MAI, 1942

(Séance à midi)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Brillant,
Chapais,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Hyde,
Laferté,

Lemieux,
Marchand,
Messier,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Ouellet,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

No 52.—De la “Royal Trust Company”, concernant la succession de feu J.-B.-R. Fiset.

No 53.—De Thomas Kerr Stevenson, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Thomas Kerr Lachlan White.

No 54.—De la ville de Berthier, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

L'honorable M. *Nicol*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 107), intitulé: “Loi modifiant la Loi concernant la succession Tourville”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Lemieux*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Nicol, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 127), intitulé: "Loi confirmant une résolution adoptée par le conseil de la cité de Shawinigan Falls relativement à l'imposition de la machinerie de *Aluminium Company of Canada, Limited* et un règlement adopté par ledit conseil relativement à l'imposition des immeubles de *Canadien Resins & Chemicals Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. Baribeau, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. Baribeau, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Nicol, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 128), intitulé: "Loi confirmant une résolution adoptée par les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Shawinigan Falls, dans le Comté de Saint-Maurice, relativement à l'imposition de la machinerie de *Aluminium Company of Canada, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. Baribeau, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. Baribeau, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Nicol*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 150), intitulé: "Loi concernant la succession de Charles Andrew Pentland", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté ? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à cette après-midi, à quatre heures.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 20), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la sécurité dans les édifices publics".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 21), intitulé: "Loi concernant les mécaniciens de machines fixes".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 30), intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres de colonisation".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 40), intitulé: "Loi instituant les districts judiciaires de Rouyn-Noranda et de Témiscamingue".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 41), intitulé: "Loi pour favoriser l'établissement d'une bibliothèque publique à Québec".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 7 MAI, 1942

(Séance à quatre heures p. m.).

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Brillant,
Chapais,
Connors,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,

Hyde,
Laferté,
Lemieux,
Messier,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée au mardi, 12 mai, à 2 h. 30 de l'après-midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MARDI, 12 MAI, 1942

(Séance à 2 h. 30 heures p. m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bovey,
Brais,
Brillant,
Chapais,
Connors,
Grothé,
Hyde,

Laferté,
Lemieux,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Martin*, de la Commission des règlements présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Ce 7 mai 1942.

La Commission des Règlements a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport:

Votre Commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

No 50.—De Dame Mary Taschereau Demers, demandant l'adoption d'une loi concernant le testament de feu Charles Andrew Pentland.

No 51.—De Stella Frances Langan, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu James McCreedy;

No 52.—De "The Royal Trust Company", demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable J.-B.-R. Fiset;

No 53.—De Thomas Kerr Stevenson, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Thomas Kerr Lachlan White;

No 54.—De la ville de Berthier, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Le tout respectueusement soumis,

M. MARTIN,
Président *pro tem.*

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 112), intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Prévoyants du Canada", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills publics, auquel a été renvoyé le bill (No 178), intitulé: "Loi modifiant la Loi des constituts ou du régime de tenure dans certains districts électoraux", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 144), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Joseph d'Alma", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 146), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Chicoutimi", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Moreau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Nicol*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 151), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Œuvre de la propagation de la Foi de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Nicol, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 111), intitulé: "Loi constituant en corporation *Hospital of Hope*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. Hyde, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. Nicol, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 113), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Marlartie pour annexer certain territoire des cantons de Dubuisson et Fournière, comté d'Abitibi", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. Grothé, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. Nicol, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 115), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. Nicol, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Nicol, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 130), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. Baribeau, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. Baribeau, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Nicol, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 136), intitulé: "Loi concernant La Centrale de Chicoutimi", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. Moreau, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. Moreau, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Nicol, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 138), intitulé: "Loi modifiant la charte de La Société des comptables agréés de la province de Québec", fait rapport que ledit bill

a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après quelque temps, la Chambre reprend sa séance.

A quatre heures de l'après-midi, l'honorable M. *Eug. Fiset*, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit: "Gentilhomme Huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,

L'honorable M. *Valmore Beinvenue*, dit:

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

L'Assemblée législative m'a choisi pour son orateur, bien que je ne me sente pas très qualifié pour remplir le poste important auquel elle m'a appelé.

Si, dans l'exercice des fonctions de ma charge, il m'arrive de commettre quelque erreur, je désire que ce soit à moi que l'on impute cette erreur et non à la Chambre dont je suis le serviteur.

L'honorable orateur du Conseil législatif dit alors:

Monsieur l'Orateur,

Je suis chargé par l'honorable lieutenant-gouverneur de vous exprimer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, dans votre intelligence et dans votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu, et de vous informer que Sa Majesté vous reconnaît pour orateur de l'Assemblée législative.

Alors, l'Assemblée législative s'en va et il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de la Province de se retirer.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 142) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Belleterre", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills publics, auquel a été renvoyé le bill (No 176), intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour prise en considération à la prochaine séance.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé, le bill (No 177), intitulé: "Loi constituant la Corporation des agronomes de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Bovey* donne avis de motion.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures de l'avant-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 21), intitulé: "Loi concernant les mécaniciens de machines fixes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 127), intitulé: "Loi confirmant une résolution adoptée par le conseil de la cité de Shawinigan Falls relativement à l'imposition de la machinerie de *Aluminum Company of Canada, Limited* et un règlement adopté par ledit conseil relativement à l'imposition des immeubles de *Canadian Resins & Chemicals Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 128), intitulé: "Loi confirmant une résolution adoptée par les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Shawinigan Falls, dans le Comté de Saint-Maurice, relativement à l'imposition de la machinerie de *Aluminum Company of Canada, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 30), intitulé "Loi modifiant la Loi des terres de colonisation".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 13 MAI, 1942

(Séance à 11 heures a.m.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Bovey,
Brais,
Brillant,
Chapais,
Grothé,
Hyde,

Laferté,
Martin,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Bovey* prend la parole sur sa motion :

“Qu’il soit nommé un comité spécial du Conseil législatif pour étudier les problèmes généraux de reconstruction et de rétablissement qui sont susceptibles de surgir à la fin de la présente guerre, de même que toute question se rattachant à ces problèmes;

Que ce comité spécial soit chargé de faire rapport de ses constatations;

Qu’il soit autorisé à constituer parmi ses membres les sous-comités désirables ou nécessaires pour s’occuper de certaines phases spécifiques des problèmes susdits;

Que pouvoir lui soit conféré, ainsi qu’à ses sous-comités, de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et de questionner des témoins sous serment;

Que ce comité spécial ait le privilège de faire, de temps à autre, rapport à la Chambre;

Que ledit comité soit composé de tous les honorables membres du Conseil législatif.”

Et il est suivi par les honorables MM. *Chapais* et *Brais*. L'honorable M. *Chapais*, pour l'honorable M. *Giroux*, ajourne le débat.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s’ajournera aujourd’hui, elle soit ajournée à cette après-midi, à 2 h. 30.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 107), intitulé: “Loi modifiant la Loi concernant la succession *Tourville*”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 130), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 136), intitulé: "Loi concernant La Centrale de Chicoutimi", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 151), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Oeuvre de la propagation de la Foi de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité plénier pour la prise en considération du bill (No 38), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les électriciens et les installations électriques",

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Martin*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 8), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 16), intitulé:
"Loi modifiant le Code municipal."

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Martin*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill avec ses amendements soit inscrit à l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 33), intitulé:
"Loi concernant une convention entre le gouvernement fédéral et la Province pour la suspension de certaines taxes en temps de guerre."

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 44), intitulé:
"Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie."

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 13 MAI, 1942

(Séance à 2.30 p. m.).

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Bovey,
Brais,
Brillant,
Chapais,
Giroux,
Grothé,

Hyde,
Laferté,
Moreau,
Nicol,
Roy,
Thériault.

La prière étant faite.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à lundi, le 18 mai, à 2 h. 30 p. m.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 8), intitulé : "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique".

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Martin*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question : Ce bill sera-t-il voté ? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 16), intitulé : "Loi modifiant le Code municipal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 33), intitulé: "Loi concernant une convention entre le gouvernement fédéral et la Province pour la suspension de certaines taxes en temps de guerre".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 44), intitulé: "Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 9), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assurance des maris et des parents".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après un certain temps, la Chambre reprend sa séance.

A cinq heures de l'après-midi, l'honorable Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 45 — 6 Loi modifiant la Loi de la chasse.
- 20 — 8 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.
- 64 — 9 Loi modifiant la Loi de l'assurances des maris et des parents.
- 17 — 12 Loi concernant les coroners.
- 18 — 13 Loi modifiant la Loi des témoins de la couronne.
- 46 — 14 Loi modifiant la Loi de la pêche.
- 57 — 15 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
- 47 — 20 Loi modifiant la Loi de la sécurité dans les édifices publics.
- 52 — 21 Loi concernant les mécaniciens de machines fixes.
- 51 — 23 Loi modifiant la Loi des appareils sous pression.
- 55 — 24 Loi créant un département des pêcheries maritimes.
- 38 — 26 Loi modifiant la Loi des chemins de colonisation.
- 58 — 27 Loi modifiant la Loi relative au tourisme.
- 37 — 30 Loi modifiant la Loi des terres de colonisation.
- 6 — 32 Loi pour venir en aide à l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française.

-
- 27 — 33 Loi concernant une convention entre le gouvernement fédéral et la Province pour la suspension de certaines taxes en temps de guerre.
- 21 — 35 Loi ratifiant une convention entre Sa Majesté et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, concernant l'école normale McGill.
- 49 — 37 Loi modifiant la Loi concernant les mécaniciens en tuyauterie.
- 48 — 38 Loi modifiant la Loi concernant les électriciens et les installations électriques.
- 16 — 40 Loi instituant les districts judiciaires de Rouyn-Noranda et de Témiscamingue.
- 7 — 41 Loi pour favoriser l'établissement d'une bibliothèque publique à Québec.
- 19 — 44 Loi modifiant la Loi des écoles d'industrie.
- 99 — 105 Loi constituant en corporation Royal Edward Laurentian Hospital et y unissant et fusionnant Royal Edward Institute et The Laurentian Sanatorium Association Incorporated.
- 98 — 106 Loi concernant "La Colonie de Vacances Ste-Jeanne-d'Arc".
- 112 — 107 Loi modifiant la Loi concernant la succession Tourville.
- 100 — 111 Loi constituant en corporation *Hospital of Hope*.
- 87 — 113 Loi ratifiant la charte de la ville de Malartic pour annexer certain territoire des cantons de Dubuisson et Fournière, comté d'Abitibi.
- 91 — 119 Loi ratifiant un règlement d'expropriation et un règlement d'emprunt de la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly et conférant certains pouvoirs à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly.
- 118 — 127 Loi confirmant une résolution adoptée par le conseil de la cité de Shawinigan Falls relativement à l'imposition de la machinerie de *Aluminum Company of Canada, Limited* et un règlement adopté par ledit conseil relativement à l'imposition des immeubles de *Canadian Resins et Chemicals Limited*.

-
-
- 79 —128 Loi confirmant une résolution adoptée par les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Shawinigan Falls, dans le comté de Saint-Maurice, relativement à l'imposition de la machinerie de *Aluminum Company of Canada, Limited*.
- 76 —130 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
- 82 —134 Loi accordant certains pouvoirs à la cité de Saint-Jean.
- 83 —135 Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Jérôme.
- 97 —136 Loi concernant La Centrale de Chicoutimi.
- 105 —138 Loi modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec.
- 89 —142 Loi constituant en corporation la ville de Belleterre.
- 85 —144 Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Joseph d'Alma.
- 81 —146 Loi modifiant la charte de la cité de Chicoutimi.
- 110 —150 Loi concernant la succession de Charles Andrew Pentland.
- 92 —151 Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Œuvre de la Propagation de la Foi de Québec.
- 65 —178 Loi modifiant la Loi des constituts ou du régime de tenure dans certains districts électoraux.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi, il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de se retirer, et l'Assemblée législative se retire.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

LUNDI, 18 MAI, 1942

(Séance à 2 h. 30 p. m.).

Un délai d'une demi-heure s'étant écoulé, après l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, sans que dix membres de la Chambre soient présents, le Greffier déclare que la Chambre est ajournée au lendemain conformément à l'article 5 des Règles et Règlements du Conseil législatif.

MARDI, 19 MAI, 1942

(Séance à 10 heures a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Brillan,
Chapais,
Connors,
Giroux,
Du Tremblay,
Grothé,

Hyde,
Laferté,
Lemieux,
Marchand,
Martin,
Messier,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à demain à midi.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,
La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 20 MAI, 1942

(Séance à midi).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,

Bertrand,

Bovey,

Brais,

Brillant,

Chapais,

Connors,

Giroux,

Du Tremblay,

Grothé,

Hyde,

Laferté,

Lemieux,

Marchand,

Martin,

Messier,

Nicol,

Roy,

Simard,

Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient pris en considération à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à cette après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 114), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 123), intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-B.-R. Fiset", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brillant*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brillant*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brillant*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 124), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Marchand*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 141), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 153), intitulé: "Loi concernant la ville de Berthier et ratifiant une convention intervenue entre les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Berthier, ville et celle de Berthier, paroisse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Messier*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 20 MAI, 1942

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brats,
Brillant,
Chapais,
Connors,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,

Hyde,
Laferté,
Lemieux,
Marchand,
Martin,
Messier,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Nicol*, de la commission des contingents, présente son troisième rapport :

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES DÉPENSES IMPRÉVUES

Québec, le 12 mai 1942.

La commission nommée pour faire l'examen des comptes courants de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre commission a l'honneur de faire rapport que les comptes ont été examinés et trouvés en règle, et que le greffier a dûment rendu compte de toutes les sommes qu'il a reçues, et que tous les paiements effectués sont accompagnés de pièces justificatives.

Les dépenses du Conseil législatif du 1er janvier au 31 décembre 1941 se sont élevées à \$107,458.99.

Le tout respectueusement soumis,

Jacob NICOL,
Président

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 26 courant, à 2 h. 30 p.m.

L'honorable M. *Giroux* reprend le débat sur la motion :

Qu'il soit nommé un comité spécial du Conseil législatif pour étudier les problèmes généraux de reconstruction et de rétablissement qui sont susceptibles de surgir à la fin de la présente guerre, de même que toute question se rattachant à ces problèmes;

Que ce comité spécial soit chargé de faire rapport de ses constatations;

Qu'il soit autorisé à constituer parmi ses membres les sous-comités désirables ou nécessaires pour s'occuper de certaines phases spécifiques des problèmes susdits;

Que pouvoir lui soit conféré, ainsi qu'à ses sous-comités, de requérir la comparution de personnes ou la communication de pièces et dossiers dont elle pourra avoir besoin, et de questionner des témoins sous serment;

Que ce comité spécial ait le privilège de faire, de temps à autre, rapport à la Chambre;

Que ledit comité soit composé de tous les honorables membres du Conseil législatif.

Sur la motion de l'honorable M. *Bovey*, appuyé par l'honorable M. *Brilliant*, il est

Ordonné que ladite motion soit adoptée.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération des amendements apportés au bill (No 100) intitulé : "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", l'honorable M. *DuTremblay* propose que la Chambre se forme en comité plénier.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance pour la prise en considération desdits amendements.

L'honorable M. *DuTremblay* propose un amendement à l'article 15. Ledit amendement est maintenu par un vote de 9 contents et 7 non-contents.

L'honorable M. *Simard* propose un amendement à l'article 7.

Ledit amendement est adopté à l'unanimité.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Martin*, de la part du comité plénier, fait rapport que le travail avance et permission lui est donnée de siéger de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après quelque temps, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Nicol* propose que la motion ajournant la Chambre au mardi 26 mai à 2 h. 30 de l'après-midi soit rescindée, et que cette Chambre soit ajournée au mercredi, 27 mai, à dix heures de l'avant-midi.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Nicol*,

La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 27 MAI 1942

(Séance à 10 heures, a. m.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

<i>Baribeau,</i>	<i>Hyde,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Laferté,</i>
<i>Bovey,</i>	<i>Lemieux,</i>
<i>Brais,</i>	<i>Marchand,</i>
<i>Brillant,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Nicol,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Giroux,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Grothé,</i>	<i>Thériault.</i>

La prière étant faite.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 16), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 112), intitulé: "Loi modifiant la charte de "Les Prévoyants du Canada", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 115), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 177), intitulé: "Loi constituant la Corporation des agronomes de la province de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 36), intitulé: "Loi concernant les élections à l'Assemblée législative", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 42), intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 43), intitulé: "Loi autorisant l'acquisition d'un immeuble pour l'École du meuble", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 45), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec "*The Girls' Cottage Industrial School*" relativement à la garde, au soin et à l'entretien des enfants dans cette école d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 46), intitulé: "Loi concernant le crédit agricole provincial", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 47), intitulé: "Loi modifiant la Loi du département de l'agriculture", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 51), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec "Les Dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur" relativement à leur école de réforme et leur école d'industrie, appelées "Maison de Lorette" et "Maison Ste-Domitille", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 52), intitulé: "Loi pour permettre aux municipalités de faire des conventions avec *Wartime Housing Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 53), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal au sujet du rôle d'évaluation", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 54), intitulé: "Loi modifiant la Loi du moratoire", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 56), intitulé: "Loi concernant les claims miniers en temps de guerre", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 57), intitulé: "Loi relative aux salles de dance", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 58), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut de microbiologie et

d'hygiène de l'Université de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 61), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la protection sanitaire des animaux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 104), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ness*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Ness*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Ness*, il est

Ordonné que la règle 55 soit suspendue et que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 109), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bertrand*, il est

Ordonné que la règle 55 soit suspendue et que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 117), intitulé: "Loi concernant la Corporation de prêt et revenu", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que la règle 55 soit suspendue et que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 154), intitulé: "Loi donnant un effet légal au changement de nom de Thomas Kerr Stevenson en celui de Thomas Kerr Lachlan White", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 55 soit suspendue et que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 180), intitulé: "Loi pour faciliter les études médicales en temps de guerre", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 181), intitulé: "Loi érigeant la ville d'Oka-sur-le-Lac", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé à la commission des bills publics.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Après quelque temps, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 114), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 123), intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-B.-R. Fiset", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Brillant*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 124), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de La-chine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 141), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à cette après-midi à 2 h. 30.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 27 MAI, 1942

(Séance à 2 h. 30 p. m.).

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Brillant,
Connors,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Hyde,
Laferté,

Lemieux,
Martin,
Messier,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à ce soir, à 8 h. 30.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 48), intitulé: "Loi pour favoriser la diffusion des caisses populaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 50), intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 42), intitulé: "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 43), intitulé: "Loi autorisant l'acquisition d'un immeuble pour l'École du meuble".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 45), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec

"*The Girls' Cottage Industrial School*" relativement à la garde, au soin et à l'entretien des enfants dans cette école d'industrie".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 46), intitulé: "Loi concernant le crédit agricole provincial".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 47), intitulé: "Loi modifiant la Loi du département de l'agriculture".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 51), intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec "Les Dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur" relativement à leur école de réforme et leur école d'industrie, appelées "Maison de Lorette" et "Maison Ste-Domitille".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
Résolue affirmativement.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 52), intitulé: "Loi pour permettre aux municipalités de faire des conventions avec "Wartime Housing Limited".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois sur division.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 53), intitulé:
"Loi modifiant le Code municipal au sujet du rôle d'évaluation".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

MERCREDI, 27 MAI, 1942

(Séance à 8 h. 30, p. m.)

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,

Bertrand,

Bovey,

Brais,

Brillant,

Connors,

Du Tremblay,

Giroux,

Grothé,

Hyde,

Laferté,

Lemieux,

Martin,

Messier,

Moreau,

Ness,

Nicol,

Roy,

Simard,

Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 109), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 153), intitulé: "Loi concernant la ville de Berthier et rati-

fiant une convention intervenue entre les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Berthierville et celle de Berthier, paroisse", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé, de le rapporter à cette Chambre *avec certains amendements*, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain matin à 11 h. 30.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 49), intitulé: "Loi concernant une entente entre le gouvernement et la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 59), intitulé: "Loi concernant l'étendue de la responsabilité civile au cas d'assurance", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 60), intitulé: "Loi concernant l'École d'arts et métiers de Rimouski, Inc.", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour est appelé pour la prise en considération du rapport du comité des bills publics sur le bill (No 176), intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau."

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité général pour la prise en considération des amendements au bill (No 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal."

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

En sous-amendement à l'amendement apporté à l'article 12 limitant à \$600.00 l'indemnité des conseillers, l'honorable M. *Giroux* propose de leur accorder \$1,000.00.

Et la question d'agrément étant posée, le sous-amendement est rejeté par un vote de 4 contents et 13 non-contents.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Martin*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 46), intitulé: "Loi concernant le crédit agricole provincial."

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 47), intitulé: "Loi modifiant la Loi du département de l'agriculture."

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 36), intitulé: "Loi concernant les élections à l'Assemblée législative."

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 54), intitulé: "Loi modifiant la Loi du moratoire."

L'honorable M. *Brais* prend la parole sur la deuxième lecture et l'honorable M. *Giroux* propose l'ajournement du débat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 56), intitulé: "Loi concernant les claims miniers en temps de guerre."

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 57), intitulé:
“Loi relative aux salles de danse.”

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 58), intitulé:
“Loi constituant en corporation l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal.”

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 61), intitulé:
“Loi modifiant la Loi de la protection sanitaire des animaux.”

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 48), intitulé:
“Loi pour favoriser la diffusion des caisses populaires.”

L'honorable M. *Brais* prend la parole sur la deuxième lecture et l'honorable M. *Giroux* propose l'ajournement du débat.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 50), intitulé: "Loi modifiant la loi des sociétés d'agriculture."

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 28 MAI, 1942

(Séance à 11 h. 30 a. m.)

Les conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs :

Baribeau,
Bertrand
Bovey,
Brais,
Brillant,
Chapais,
Connors,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,

Hyde,
Laferté,
Lemieux,
Marchand,
Martin,
Messier,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 104), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Ness*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 117), intitulé: "Loi concernant la Corporation de prêt et revenu", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Thériault*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Laferté*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (No 154), intitulé: "Loi donnant un effet légal au changement de nom de Thomas Kerr Stevenson en celui de Thomas Kerr Lachlan White", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *DuTremblay*, du comité des bills publics, auquel a été renvoyé le bill (No 180) intitulé: "Loi pour faciliter les études médicales en temps de guerre", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence la une troisième fois sur division.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *DuTremblay*, du comité des bills publics, auquel a été renvoyé le bill (No 181), intitulé: "Loi érigeant la ville d'Oka-sur-le-Lac", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *DuTremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à cette après-midi à trois heures.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 54), intitulé: "Loi modifiant la Loi du moratoire."

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération dudit bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité, fait rapport que le travail avance et permission lui est donnée de siéger de nouveau à la prochaine séance

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

JEUDI, 28 MAI, 1942

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Brillant,
Chapais,
Connors,
Du Tremblay,
Giroux,
Grothé,
Hyde,

Laferté,
Lemieux,
Martin,
Messier,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée à demain à 10 heures a. m.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 55),
intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux cou-
rantes de Québec, pour détourner dans la rivière Saint-Maurice une partie
des eaux de la rivière Mégiscane", pour lequel elle demande l'agrément
de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 63),
intitulé: "Loi instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique

de la province de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 66), intitulé: “Loi concernant un échange de concessions forestières avec *Gulf Pulp & Paper Company*”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (No 67), intitulé: “Loi concernant l’École technique de Saint-Hyacinthe”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité plénier pour la prise en considération du bill (No 54), intitulé: "Loi modifiant la loi du moratoire".

Sur la motion de l'honorable M. *Giroux* la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération dudit bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité plénier.

L'honorable M. *Giroux* propose que l'article suivant soit inscrit à la suite de l'article 2 comme article 3:

"3. L'article 15 de ladite loi est modifié en remplaçant les chiffres "1942" par les chiffres "1943" dans la troisième ligne.

Que l'article 8 de la présente loi devienne l'article 4.

Et la question d'agrément étant posée, l'amendement est rejeté par un vote de 4 contents et 11 non-contents.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité plénier, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un certain amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Ledit amendement est alors lu deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec son amendement, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec son amendement, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec son amendement, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec un certain amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 48), intitulé: "Loi pour favoriser la diffusion des caisses populaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 49), intitulé: "Loi concernant une entente entre le gouvernement et la cité de Montréal".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 59), intitulé: "Loi concernant l'étendue de la responsabilité civile au cas d'assurance".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 60), intitulé: "Loi concernant l'École d'arts et métiers de Rimouski, Inc.".

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que l'ordre de cette Chambre informant l'Assemblée législative que le Conseil législatif a voté avec un certain amendement le bill (No 176), intitulé: "Loi modifiant la loi du barreau", soit révoqué et que la troisième lecture de ce bill soit rescindée et que ledit bill soit renvoyé au comité plénier de cette Chambre pour étudier un certain amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité plénier pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Simard*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce sur division.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendu quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Hyde*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois sur division.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*,

La Chambre s'ajourne.

VENDREDI, 29 MAI, 1942

(Séance à 10 heures a. m.).

Les conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Hector Laferté*, orateur

Les honorables messieurs:

Baribeau,
Bertrand,
Bovey,
Brais,
Brillant,
Chapais,
Connors,
Giroux,
Grothé,
Hyde,

Laferté,
Lemieux,
Martin,
Moreau,
Ness,
Nicol,
Roy,
Simard,
Thériault.

La prière étant faite.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 36), intitulé: "Loi concernant les élections à l'Assemblée législative", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 54), intitulé: "Loi modifiant la Loi du moratoire", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec un certain amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que le Conseil législatif n'insiste pas sur le paragraphe 26 de son amendement 15.

Ordonné que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 109), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 114), intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Lasalle", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 124), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 141), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 153), intitulé: "Loi concernant la ville de Berthier et ratifiant une convention intervenue entre les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Berthier-ville et celle de Berthier, paroisse", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 176), intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 34), intitulé: "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943 et pour d'autres fins",

Ledit bill est lu une première fois.

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 62), intitulé: "Loi concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 64), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec pour détourner dans le chenal Grand Calumet une partie de eaux de la rivière Outaouais", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 65), intitulé: "Loi accordant de plus amples pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 68), intitulé: "Loi concernant les emprunts des commissions scolaires de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est

Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 69), intitulé: "Loi pour aider à la reconstruction de l'Orphelinat Notre-Dame-de-la-Merci d'Huberdeau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que la règle 38 soit suspendue quant à ce bill.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Brais*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.
Après quelque temps, la Chambre reprend sa séance.

A une heure p.m., l'honorable Sir Eugène Fiset, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée Législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable lieutenant-gouverneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil Législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit le titre des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 69 — 16 Loi modifiant le Code municipal
- 13 — 36 Loi concernant les élections à l'Assemblée législative.
- 15 — 42 Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires.
- 24 — 43 Loi autorisant l'acquisition d'un immeuble pour l'École du meuble.
- 11 — 45 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec *The Girls' Cottage Industrial School* relativement à la garde, au soin et à l'entretien des enfants dans cette école d'industrie.
- 40 — 46 Loi concernant le crédit agricole provincial.
- 39 — 47 Loi modifiant la Loi du département de l'agriculture.
- 5 — 48 Loi pour favoriser la diffusion des caisses populaires.
- 8 — 49 Loi concernant une entente entre le gouvernement et la cité de Montréal.
- 41 — 50 Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture.
- 10 — 51 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec "Les Dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur" relativement à leur école de réforme et leur école d'industrie appelées "Maison de Lorette" et "Maison Ste-Domitille".
- 56 — 52 Loi pour permettre aux municipalités de faire des conventions avec "Wartime Housing Limited".
- 70 — 53 Loi modifiant le Code municipal au sujet du rôle d'évaluation.
- 66 — 54 Loi modifiant la Loi du moratoire.
- 35 — 55 Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec, pour détourner dans la rivière Saint-Maurice une partie des eaux de la rivière Mégiscane.
- 54 — 56 Loi concernant les claims miniers en temps de guerre.
- 28 — 57 Loi relative aux salles de dance.

-
- 96 — 58 Loi constituant en corporation l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal.
- 68 — 59 Loi concernant l'étendue de la responsabilité civile au cas d'assurance.
- 26 — 60 Loi concernant l'École d'arts et métiers de Rimouski, Inc.
- 42 — 61 Loi modifiant la Loi de la protection sanitaire des animaux.
- 33 — 62 Loi concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais.
- 22 — 63 Loi instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec.
- 34 — 64 Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec pour détourner dans le chenal Grand Calumet une partie des eaux de la rivière Outaouais.
- 32 — 65 Loi accordant de plus amples pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec.
- 31 — 66 Loi concernant un échange de concessions forestières avec *Gulf Pulp & Paper Company*".
- 25 — 67 Loi concernant l'École technique de Saint-Hyacinthe.
- 74 — 68 Loi concernant les emprunts des commissions scolaires de Montréal.
- 9 — 69 Loi pour aider à la reconstruction de l'Orphelinat Notre-Dame-de-la-Merci d'Huberdeau.
- 72 — 100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 84 — 104 Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn.
- 71 — 109 Loi modifiant la charte de la cité de Québec.
- 103 — 112 Loi modifiant la charte de "*Les Prévoyants du Canada*".
- 86 — 114 Loi modifiant la charte de la ville Lasalle.
- 77 — 115 Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke.
- 104 — 117 Loi concernant la Corporation de prêt et revenu.
- 107 — 123 Loi concernant la succession de feu l'honorable J. B. R. Fiset.

- 80 —124 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
- 75 —141 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun.
- 88 —153 Loi concernant la ville de Berthier et ratifiant une convention intervenue entre les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Berthierville et celle de Berthier, paroisse.
- 116 —154 Loi donnant un effet légal au changement de nom de Thomas Kerr Stevenson en celui de Thomas Kerr Lachlan White.
- 59 —176 Loi modifiant la Loi du barreau.
- 61 —177 Loi constituant la Corporation des agronomes de la province de Québec.
- 60 —180 Loi pour faciliter les études médicales en temps de guerre.
- 90 —181 Loi érigeant la ville d'Oka-sur-le-Lac.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors l'honorable orateur de l'Assemblée législative, s'adressant à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction:

CHAP.

- 1 — 34 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1942 et le 31 mars 1943 et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable lieutenant-gouverneur remercie ses fidèles sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill".

Après quoi il plaît à l'honorable lieutenant-gouverneur de clore la quatrième session de la vingtième législature de la province de Québec par le discours suivant:

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Il m'a été particulièrement agréable de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux lois que vous avez adoptées au cours de la session qui se termine aujourd'hui.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie de la générosité avec laquelle vous avez voté les crédits qui vous ont été demandés pour les besoins du service public.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Vous avez mis beaucoup de soin à étudier les problèmes que suscitent les temps graves et difficiles que nous traversons. Je prie la Providence de rendre vos travaux parlementaires fructueux, et je forme des vœux pour que la paix et la justice règnent de nouveau dans le monde.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

C'est la volonté et le désir de l'honorable lieutenant-gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée *sine die*.

En cette Législative est en conséquence, prorogée *sine die*.

INDEX
DU
SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME VOLUME
DU
JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

6 GEORGE VI, 1942.

TROISIÈME SESSION, VINGT-UNIÈME LÉGISLATURE

Absence de l'Orateur	79
Adresse à l'ouverture de la session	2
— en réponse au discours du trône	16
— grossoyée et signée par l'Orateur	16
— présentée à l'hon. Lt-Gouverneur	16
Ajournement faute de quorum	105
“ motion rescindée	110
Avis de motion—L'honorable M. Bovey	95
Bovey, l'hon. W.—commission	13
seconde adoption de l'Adresse	16
cinquantenaire Sir T. Chapais	29
avis de motion	95
propose adoption de sa motion	110

Brais, l'hon. M.—présente bill "A"	4
parle sur l'Adresse	16
dépose statistiques des chemins de fer	29
cinquantenaire Sir T. Chapais	29
parle sur motion de l'hon. M. Bovey	97
Brillant, l'hon. J.-A.—commission	10
propose adoption de l'Adresse	16
seconde adoption de la motion de l'hon. M. Bovey	110

BILLS:

- No 2—Intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pensions".
 Reçu et lu 1ère fois, 46; 2ième, 3ième lect. et voté s. a. 51;
 sanc. 52.
- No 3—Intitulé: "Loi abrogeant la loi concernant l'impression des rap-
 ports des départements de l'administration publique".
 —Reçu et lu 1ère fois, 25; lu 2ième fois et voté, 36; sanc. 52.
- No 4—Intitulé: "Loi modifiant la loi des droits sur les successions".
 —Reçu et lu 1ère fois, 25; lu 2ième fois, 37; lu 3ième fois et voté
 s. a., 44; sanc. 52.
- No 5—Intitulé: "Loi abrogeant la loi pour réduire à trois pour cent
 le taux d'intérêt en matières provinciales".
 —Reçu et lu 1ère fois, 25; lu 3ième fois et voté s. a., 44; sanc. 52.
- No 6—Intitulé: "Loi modifiant la loi de la chasse".
 —Reçu et lu 1ère fois, 25; comité plénier, 70; 2ième lect. Comité
 plénier rapporte sans am., 72; 3ième lect. et voté s. a., 82;
 sanc., 102.
- No 7—Intitulé: "Loi modifiant la loi de l'assistance aux mères nécessi-
 teuses".
 —Reçu et lu 1ère fois, 26; lu 2ième fois et voté, 37; sanc., 52.
- No 8—Intitulé: "Loi modifiant la loi de l'instruction publique".
 —Reçu et lu 1ère fois, 26; 2ième lect., 98; comité plénier rapporte
 bill s. a., 3ième lect. et voté, 100; sanc., 102.
- No 9—Intitulé: "Loi modifiant la loi de l'assurance des maris et des
 parents".
 —Reçu et lu 1ère fois, 80; 2ième lect., 3ième lect. et voté, 101;
 sanc., 102.

BILLS:—(Suite)

- No 10—Intitulé: “Loi modifiant la loi des renseignements sur les compagnies”.
—Reçu et lu 1ère fois, 26; lu 2ième fois, 37; lu 3ième fois et voté s. a., 45; sanc., 52.
- No 11—Intitulé: “Loi modifiant la loi de la liquidation volontaire des compagnies à fonds social”.
—Reçu et lu 1ère fois, 26; lu 2ième fois et voté, 38; sanc., 52.
- No 12—Intitulé: “Loi concernant les coroners”.
—Reçu et lu 1ère fois, 57; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 73; sanc., 102.
- No 13—Intitulé: “Loi modifiant la Loi du paiement des témoins de la couronne”.
—Reçu et lu 1ère fois, 57; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 73; sanc., 102.
- No 14—Intitulé: “Loi modifiant la loi de la pêche”.
—Reçu et lu 1ère fois, 34; 2ième lect., comité plénier rapporte avec am., 3ième lect. et voté, 72; am., agréés, 79; sanc., 102.
- No 15—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des cités et villes”.
—Reçu et lu 1ère fois, 58; 2ième lect., 74; 3ième lect. et voté, s. a., 82; sanc., 102.
- No 16—Intitulé: “Loi modifiant le Code municipal”.
—Reçu et lu 1ère fois, 47; 2ième lect., comité plénier rapporte am., 99; 3ième lect. avec am. et voté, 100; am., agréés, 111; sanc., 141.
- No 17—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des établissements industriels et commerciaux”.
—Reçu et lu 1ère fois, 34; lu 2ième fois, 45; lu 3ième fois et voté s. a., 48; sanc., 53.
- No 18—Intitulé: “Loi supprimant les péages sur les ponts provinciaux”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté s. a., 47; sanc., 52.
- No 19—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des terres et forêts”.
—Reçu et lu 1ère fois, 47; 2ième lect., 63; 3ième lect. et voté s. a., 69; sanc., 77.
- No 20—Intitulé: “Loi modifiant la Loi de la sécurité dans les édifices publics”.
—Reçu et lu 1ère fois, 58; 2ième lect., 82; 3ième lect. et voté s. a., 85; sanc., 102.

BILLS:—(Suite)

- No 21—Intitulé: “Loi concernant les mécaniciens des machines fixes”.
—Reçu et lu 1ère fois, 58; 2ième lect., comité plénier rapporte am., 3ième lect. et voté, 85; am., agréés, 96; sanc., 102.
- No 22—Intitulé: “Loi concernant l’École polytechnique de Montréal”.
—Reçu et lu 1ère fois, 35; lu 2ième, 3ième fois et voté s. a., 45; sanc., 53.
- No 23—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des appareils sans pression”.
—Reçu et lu 1ère fois, 47; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 73; sanc., 102.
- No 24—Intitulé: “Loi créant un département des pêcheries maritimes”.
—Reçu et lu 1ère fois, 58; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 74; sanc., 102.
- No 25—Intitulé: “Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du Gouvernement pour l’année financière se terminant le 31 mars 1942 et pour d’autres fins”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté, 35; sanc., 53.
- No 26—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des chemins de colonisations”.
—Reçu et lu 1ère fois, 58; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 74; sanc., 102.
- No 27—Intitulé: “Loi modifiant la Loi relative au tourisme”.
—Reçu et lu 1ère fois, 58; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 74; sanc., 102.
- No 28—Intitulé: “Loi relative aux véhicules automobiles en temps de guerre”.
—Reçu et lu 1ère fois, 58; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 75; sanc., 77.
- No 29—Intitulé: “Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec, relativement à l’emmagasinement des eaux de la Rivière-du-Loup (en bas)”.
—Reçu et lu 1ère fois, 47; 2ième lect., 63; 3ième lect. et voté s. a., 69; sanc., 77.
- No 30—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des terres de colonisation”.
—Reçu et lu 1ère fois, 80; 2ième lect., 86; 3ième lect. et voté, s. a. 96; sanc., 102.

BILLS:—(Suite)

- No 31—Intitulé: “Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l’année financière se terminant le 31 mars 1943 et pour d’autres fins du service public”.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté, 43; sanc., 54.
- No 32—Intitulé: “Loi pour venir en aide à l’Association catholique de la jeunesse canadienne-française”.
—Reçu et lu 1ère fois, 59; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 75; sanc., 102.
- No 33—Intitulé: “Loi concernant une convention entre le gouvernement Fédéral et la Province pour la suspension de certaines taxes en temps de guerre”.
—Reçu et lu 1ère fois, 80; 2ième lect., 99; 3ième lect. et voté, 101; sanc., 102.
- No 34—Intitulé: “Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du Gouvernement pour l’année financière se terminant le 31 mars 1943 et pour d’autres fins”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté, 138; sanc., 143.
- No 35—Intitulé: “Loi ratifiant une convention entre Sa Majesté et L’Institution royal pour l’avancement des sciences, concernant l’école normale McGill”.
—Reçu et lu 1ère fois, 59; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 75; sanc., 102.
- No 36—Intitulé: “Loi concernant les élections à l’Assemblée législative”.
—Reçu et lu 1ère fois, 111; 2ième lect., comité plénier rapporte bill avec am., 3ième lect. et voté, 126; am., agréés, 137; sanc., 141.
- No 37—Intitulé: “Loi modifiant la Loi concernant les mécaniciens en tuyauterie”.
—Reçu et lu 1ère fois, 59; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 76; sanc., 102.
- No 38—Intitulé: “Loi modifiant la Loi concernant les électriciens et les installations électriques”.
—Reçu et lu 1ère fois, 59; 2ième lect. et comité plénier rapporte progrès, 76; comité plénier rapporte am., 3ième lect. et voté, 98; sanc., 102.
- No 39—Intitulé: “Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l’année financière se terminant le 31 mars 1943 et pour d’autres fins du service public”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté, 69; sanc., 77.

BILLS:—(Suite)

- No 40—Intitulé: “Loi instituant les districts judiciaires de Rouyn-Noranda et de Témiscamingue”.
—Reçu et lu 1ère fois, 80; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 86; sanc., 102.
- No 41—Intitulé: “Loi pour favoriser l’établissement d’une bibliothèque publique à Québec”.
—Reçu et lu 1ère fois, 81; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 86; sanc., 102.
- No 42—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires”.
—Reçu et lu 1ère fois, 111; 2ième, 3ième lect. et voté s. a., 118; sanc., 141.
- No 43—Intitulé: “Loi autorisant l’acquisition d’un immeuble pour l’École du meuble”.
—Reçu et lu 1ère fois, 112; 2ième, 3ième lect. et voté s. a., 119; sanc.,
- No 44—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des écoles d’industrie”.
—Reçu et lu 1ère fois, 96; 2ième lect., 99; 3ième lect. et voté, 44; sanc., 103.
- No 45—Intitulé: “Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec *The Girls’ Cottage Industrial School* relativement à la garde, au soin et à l’entretien des enfants dans cette école d’industrie”.
—Reçu et lu 1ère fois, 112; 2ième, 3ième lect. et voté s. a., 119; sanc.,
- No 46—Intitulé: “Loi concernant le crédit agricole provincial”.
—Reçu et lu 1ère fois, 112; 2ième lect., 119; 3ième lect. et voté s. a., 125; sanc.,
- No 47—Intitulé: “Loi modifiant la Loi du département de l’agriculture”.
—Reçu et lu 1ère fois, 112; 2ième lect., 120; 3ième lect. et voté s. a., 125; sanc.,
- No 48—Intitulé: “Loi pour favoriser la diffusion des caisses populaires”.
—Reçu et lu 1ère fois, 118; ajourn. débat sur 2ième lect., 127; 3ième lect. et voté s. a., 134; sanc.,
- No 49—Intitulé: “Loi concernant une entente entre le gouvernement et la cité de Montréal”.
—Reçu et lu 1ère fois, 123; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 135; sanc., 141.

BILLS:—(Suite)

- No 50—Intitulé: “Loi modifiant la Loi des sociétés d’agriculture”.
—Reçu et lu 1ère fois, 118; 2ième lect., 3ième lect. et voté, 128; sanc., 141.
- No 51—Intitulé: “Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec “Les Dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur” relativement à leur école de réforme et leur école d’industrie appelées “Maison de Lorette” et “Maison Ste-Domitille”.
—Reçu et lu 1ère fois, 112; 2ième, 3ième lect. et voté s. a., 120; sanc., 141.
- No 52—Intitulé: “Loi pour permettre aux municipalités de faire des conventions avec *Wartime Housing Limited*”.
—Reçu et lu 1ère fois, 113; 2ième, 3ième lect. et voté s. a., 120; sanc., 141.
- No 53—Intitulé: “Loi modifiant le Code municipal au sujet du rôle d’évaluation”.
—Reçu et lu 1ère fois, 113; 2ième, 3ième lect. et voté s. a., 121; sanc., 141.
- No 54—Intitulé: “Loi modifiant la Loi du moratoire”.
—Reçu et lu 1ère fois, 113; ajourn. débat sur 2ième lect., 126; comité plénier rapporte progrès, 130; comité rapporte bill avec am., 2ième lect., 3ième lect. et voté avec am., 134; am., agréés, 137; sanc., 141.
- No 55.—Intitulé: “Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec, pour détourner dans la rivière Saint-Maurice une partie des eaux de la rivière Mégiscane”.
—Reçu et lu 1ère, 2ième, 3ième fois et voté s. a., 132; sanc., 141.
- No 56—Intitulé: “Loi concernant les claims miniers en temps de guerre”.
—Reçu et lu 1ère fois, 113; 2ième, 3ième lect. et voté s. a., 126; sanc., 141.
- No 57—Intitulé: “Loi relative aux salles de danse”.
—Reçu et lu 1ère fois, 113; 2ième, 3ième lect. et voté s. a., 127; sanc., 141.
- No 58—Intitulé: “Loi constituant en corporation l’Institut de microbiologie et d’hygiène de l’Université de Montréal”.
—Reçu et lu 1ère fois, 113; 2ième, 3ième lect. et voté s. a., 127; sanc., 142.

BILLS:—(Suite)

- No 59—Intitulé: “Loi concernant l’étendue de la responsabilité civile au cas d’assurance”.
—Reçu et lu 1ère fois, 123; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 135; sanc., 142.
- No 60—Intitulé: “Loi concernant l’École d’arts et métiers de Rimouski, Inc.”
—Reçu et lu 1ère fois, 123; 2ième lect., 3ième lect. et voté s. a., 135; sanc., 142.
- No 61—Intitulé: “Loi modifiant la Loi de la protection sanitaire des animaux”.
—Reçu et lu 1ère fois, 114; 2ième, 3ième lect. et voté s. a., 127; sanc., 142.
- No 62—Intitulé: “Loi concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté, 138; sanc., 141.
- No 63—Intitulé: “Loi instituant le Conservatoire de musique et d’art dramatique de la province de Québec”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté s. a., 132; sanc., 142.
- No 64—Intitulé: “Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec pour détourner dans le chenal Grand Calumet une partie des eaux de la rivière Outaouais”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté, 139; sanc., 142.
- No 65—Intitulé: “Loi accordant de plus amples pouvoirs à la Commission des eaux courantes de Québec”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté, 139; sanc., 142.
- No 66—Intitulé: “Loi concernant un échange de concessions forestières avec Gulf Pulp & Paper Company”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté s. a., 133; sanc., 142.
- No 67—Intitulé: “Loi concernant l’École technique de Saint-Hyacinthe”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté s. a., 133; sanc., 142.
- No 68—Intitulé: “Loi concernant les emprunts des commissions scolaires de Montréal”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté, 139; sanc., 142.

BILLS:—(Suite)

- No 69—Intitulé: “Loi pour aider à la reconstruction de l’Orphelinat Notre-Dame-de-la-Merci d’Huberdeau”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, 3ième fois et voté, 140; sanc., 142.
- No 100—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Montréal”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 104; comité rapporte bill avec am., 107; comité plénier, 110; comité plénier rapporte avec am., 3ième lect. et voté, 124; am., agréés avec un am., 137; sanc., 142
- No 101—Intitulé: “Loi autorisant la Corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre Roméo Édouard Demers à l’exercice de la profession d’ingénieur civil, après examen”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 26; rapp. s. a., 3ième lect. et voté, 40; sanc., 52.
- No 102—Intitulé: “Loi autorisant la Corporation des ingénieurs professionnels de Québec à admettre Gaston P. Ste-Marie à l’exercice de la profession d’ingénieur civil, après examen”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 27; rapporte s. a., lu 3ième fois et voté, 40; sanc., 52.
- No 103—Intitulé: “Loi modifiant la Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaires d’Afrique”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 27; rapporté avec am., lu 3ième fois et voté, 41; am., agréés, 46; sanc., 52.
- No 104—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la ville de Rouyn”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 114; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 129; sanc., 142.
- No 105—Intitulé: “Loi constituant en corporation Royal Edward Laurentian Hospital et y unissant et fusionnant Royal Edward Institute et The Laurentian Sanatorium Association Incorporated”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 48; rapporté s. a. et voté, 64; sanc., 103.
- No 106—Intitulé: “Loi concernant “La Colonie de Vacances Ste-Jeanne-d’Arc””.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 35; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 64; am., agréés, 79; sanc., 103.

BILLS:—*(Suite)*

- No 107—Intitulé: “Loi modifiant la Loi concernant la succession Tourville”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 50; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 83; am., agréés, 97; sanc., 103.
- No 108—Intitulé: “Loi modifiant la charte de l’Assurance mutuelle des fabriques de Montréal”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 27; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 50; sanc., 53.
- No 109—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Québec”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 114; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 122; am., agréés, 137; sanc., 142.
- No 110—Intitulé: “Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Samuel Léopold Roy au nombre de ses membres”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 43; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 65; sanc., 77.
- No 111—Intitulé: “Loi constituant en corporation Hospital of Hope”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 59; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 92; sanc., 103.
- No 112—Intitulé: “Loi modifiant la charte de “Les Prévoyants du Canada””.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 43; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 90; am., agréés, 111; sanc., 142.
- No 113—Intitulé: “Loi ratifiant la charte de la ville de Malartic pour annexer certain territoire des cantons de Dubuisson et Fournière, comté d’Abitibi”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 60; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 92; sanc., 103.
- No 114—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la ville Lasalle”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 107; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 116; am., agréés, 137; sanc., 142.
- No 115—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Sherbrooke”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 60; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 92; am., agréés, 111; sanc., 142.

BILLS:—(Suite)

- No 117—Intitulé: “Loi concernant la Corporation de prêt et revenu”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 114; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 129; sanc., 142.
- No 118—Intitulé: “Loi concernant la succession de feu Antoine LaRue”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 35; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 65; sanc., 77
- No 119—Intitulé: “Loi ratifiant un règlement d'expropriation et un règlement d'emprunt de la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly et conférant certains pouvoirs à la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 44; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 65; am., agréés, 80; sanc., 103.
- No 120—Intitulé: “Loi décrétant l'adoption de l'enfant mineur Joseph-Cyrille Reid par dame Lucil Florence Riegler”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 27; rapporté sans am., lu 3ième fois et voté, 41; sanc., 53
- No 121—Intitulé: “Loi constituant en corporation l'“Association d'hospitalisation du Québec””.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 60; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 66; sanc., 77.
- No 123—Intitulé: “Loi concernant la succession de feu l'honorable J.-B.-R. Fiset”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 107; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 116; sanc., 142.
- No 124—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Lachine”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 108; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 116; am., agréés, 138; sanc., 143.
- No 125—Intitulé: “Loi concernant le legs particulier de dame Georgiana Mochon Lassonde aux Guides Catholiques des Trois-Rivières”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 28; rapporté avec am., lu 3ième fois et voté, 41; am., agréés, 46; sanc., 53.

BILLS:—(Suite)

No 126—Intitulé: “Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Albani Boudrias à la pratique de l’art dentaire après avoir subi ses examens”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 28; rapporté sans am., lu 3ième fois et voté, 42; am., agréés, 46; sanc., 53.

No 127—Intitulé: “Loi confirmant une résolution adoptée par le conseil de la cité de Shawinigan Falls relativement à l’imposition de la machinerie de Aluminum Company of Canada, Limited et un règlement adopté par le dit conseil relativement à l’imposition des immeubles de Canadian Resins & Chemicals Limited”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 60; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 84; am., agréés, 96; sanc., 103.

No 128—Intitulé: “Loi confirmant une résolution adoptée par les commissaires d’écoles pour la municipalité de Shawinigan Falls, dans le comté de Saint-Maurice, relativement à l’imposition de la machinerie de Aluminum Company of Canada, Limited”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 61; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 84; am., agréés, 96; sanc., 104.

No 130—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 81; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 93; am., agréés, 98; sanc., 104.

No 131—Intitulé: “Loi constituant en corporation *The Christian Brethren Church in the Province of Quebec*”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 36; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 66; sanc., 77.

No 132—Intitulé: “Loi concernant la succession de feu Charles Honoré Catelli”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 48; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 67; sanc., 77.

No 133—Intitulé: “Loi changeant le nom de Jean Michel Landau en celui de Jean-Michel Grand-Landau”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 28; rapporté sans am., lu 3ième fois et voté, 42; sanc., 53.

BILLS:—(Suite)

- No 134—Intitulé: “Loi accordant certains pouvoirs à la cité de Saint-Jean”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 36; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 67; am., agréés, 80; sanc., 104.
- No 135—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Jérôme”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 51; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 67; am., agréés 80; sanc., 104.
- No 136—Intitulé: “Loi concernant La Centrale de Chicoutimi”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 61; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 93; am., agréés, 98; sanc., 104.
- No 137—Intitulé: “Loi concernant la succession de feu James Redmond”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 48; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 68; sanc., 77.
- No 138—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 61; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 93; sanc., 104.
- No 139—Intitulé: “Loi ratifiant un règlement de la corporation du village de Tadoussac, et une résolution des commissaires d'écoles pour la municipalité de Sainte-Croix de Tadoussac, dans le comté de Saguenay, accordant une commutation de taxes à Canada Steamship Lines Limited”.
- No 141—Intitulé: “Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 108; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 117; am., agréés, 138; sanc., 143.
- No 142—Intitulé: “Loi constituant en corporation la ville de Belleterre”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 62; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 95; sanc., 104.
- No 143—Intitulé: “Loi concernant la Corporation du village de Princeville et les Commissaires d'écoles de Stanfold”.
—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 51; rejeté par le conseil, 68.

BILLS:—*(Suite)*

No 144—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la ville de Saint-Joseph d’Alma”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 81; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 91; sanc., 104.

No 146—Intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Chicoutimi”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 81; rapporté s. a., 3ième lect., et voté, 91; sanc., 104.

No 147—Intitulé: “Loi changeant le nom de John Stephen Oppe en celui de John Stephen Stephens”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois, renv. com. bills privés, 44; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 68; sanc., 77.

No 149—Intitulé: “Loi relative à L’Institut des Frères de Notre-Dame de Miséricorde”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 51; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 68; sanc., 77.

No 150—Intitulé: “Loi concernant la succession de Charles Andrew Pentland”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 62; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 85; sanc., 104.

No 151—Intitulé: “Loi modifiant la loi constituant en corporation l’Oeuvre de la Propagation de la Foi de Québec”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 62; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 91; am., agréés, 98; sanc., 104.

No 153—Intitulé: “Loi concernant la ville de Berthier et ratifiant une convention intervenue entre les Commissaires d’écoles pour la municipalité de Berthierville et celle de Berthier, paroisse”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 108; rapporté avec am., 3ième lect. et voté, 122; am., agréés, 138; sanc., 143.

No 154—Intitulé: “Loi donnant un effet légal au changement de nom de Thomas Kerr Stevenson en celui de Thomas Kerr Lachlan White”.

—Reçu et lu 1ère fois, 2ième fois et renv. com. bills privés, 115; rapporté s. a., 3ième lect. et voté, 130; sanc., 143.

DuTremblay, l'hon. M. —parle sur l'Adresse	16
Prés. com. des bills publics	23
cinquantenaire Sir T. Chapais	29
Fisher, l'hon. B. —ajournement par respect	17
Giroux, l'hon. M. —parle sur l'Adresse	16
cinquantenaire Sir T. Chapais	29
parle sur motion de l'hon. M. Bovey	110
Hyde, l'hon. G. G. —commission	8
Prés. com. des chemins de fer	22
Imprimeur du Roi —Rapport	16
Laferté, l'hon. H. —Prés. com. bills privés	22
Lieutenant-Gouverneur —prononce discours du trône	2
message portant rapport de l'Imprimeur du	
Roi	16
discours de prorogation	143
Martin, l'hon. M. —Prés. com. salle de lecture	22
Messier, l'hon. F. E. —commission	11
Motions, l'hon. M. Bovey —(Comité spécial du Conseil législatif)	97
Ness, l'hon. R. R. —commission	9
Nicol, l'hon. M. —Prés com. des contingents	24
Orateur de l'Assemblée (l'hon. Bienvenue)	94
Orateur —fait rapport discours du trône	4
“ —produits message du Lt-gouverneur transmettant le rapport	
de l'Imprimeur du Roi	16
“ —dépose état des déboursés	29
“ —Prés. com. bills privés, app.	22
“ —absence	79
Ouverture de la session	1

PÉTITIONS:

- No 1—De la cité des Trois-Rivières:
—Présentée, 5; lue, 19; rapportée, 32.
- No 2—De la cité de Québec:
—Présentée, 5; lue, 19; rapportée, 32.
- No 3—De la cité de Saint-Jean:
—Présentée, 5; lue, 19; rapportée, 32.
- No 4—De Gaston-P. Ste-Marie:
—Présentée, 5; lue, 19; rapportée, 32.
- No 5—De la Société des comptables agréés de la province de Québec:
—Présentée, 5; lue, 19; rapportée, 32.
- No 6—De dame Lucie Florence Riegler:
—Présentée, 5; lue, 19; rapportée, 32.
- No 7—De *The Royal Edward Institute*:
—Présentée, 5; lue, 19; rapportée, 32.
- No 8—De Mlle Marguerite-L. Redmond:
—Présentée, 5; lue, 19; rapportée, 32.
- No 9—De *The Royal Trust Company*:
—Présentée, 5; lue, 19; rapportée, 33.
- No 10—De la Commission des écoles catholiques de Verdun:
—Présentée, 5; lue, 20; rapportée, 33.
- No 11—De la Corporation des Techniciens de la Province:
—Présentée, 5; lue, 20; rapportée, 33.
- No 12—De la ville LaSalle:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 33.
- No 13—De la cité de Lachine:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 33.
- No 14—De Jean-Michel Landau:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 33.
- No 15—De Dame Emma-Grant Perreault:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 33.

PÉTITIONS:—(Suite)

- No 16—De la ville de Saint-Jérôme:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 33.
- No 17—De l'abbé Georges-Étienne Côté et autres:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 33.
- No 18—De la ville de Rouyn:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 33.
- No 19—De la ville de Malartic:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 33.
- No 20—De la ville d'East-Angus:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 33.
- No 21—De la cité de Sherbrooke:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 33.
- No 22—De Les Prévoyants du Canada:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 34.
- No 23—Des Pères Blancs, missionnaires d'Afrique:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 34.
- No 24—De Roméo-Édouard Demers:
—Présentée, 6; lue, 20; rapportée, 34.
- No 25—De l'Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal:
—Présentée, 6; lue, 21; rapportée, 34.
- No 26—De la Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise:
—Présentée, 6; lue, 21; rapportée, 34.
- No 27—De la Corporation de Prêt et Revenu:
—Présentée, 6; lue, 21; rapportée, 34.
- No 28—De la Corporation du village de Princeville et des commissaires
d'écoles de Stanfold:
—Présentée, 6; lue, 21; rapportée, 34.
- No 29—Des Commissaires d'écoles pour la municipalité de Shawinigan
Falls:
—Présentée, 18; lue, 31; rapportée, 55.
- No 30—De la cité de Shawinigan Falls:
—Présentée, 18; lue, 31; rapportée, 56.

PÉTITIONS:—(Suite)

- No 31—De Edward W. Beatty et autres:
—Présentée, 18; lue, 31; rapportée, 56.
- No 32—De l'Institut des Frères de Notre-Dame de Miséricorde:
—Présentée, 18; lue, 31; rapportée, 56.
- No 33—De Arthur Tourville et autres:
—Présentée, 18; lue, 31; rapportée, 56.
- No 34—De la Corporation du Village de la Municipalité de Saint-Jean de Boischatel:
—Présentée, 18; lue, 31; rapportée, 56.
- No 35—De la Corporation du Village de la Municipalité de l'Ange-Gardien:
—Présentée, 18; lue, 31; rapportée, 56.
- No 36—D'Albani Boudrias:
—Présentée, 18; lue, 31; rapportée, 56.
- No 37—De la cité de Chicoutimi:
—Présentée, 18; lue, 31; rapportée, 56.
- No 38—De *Belleterre Québec Mines, Limited*:
—Présentée, 19; lue, 31; rapportée, 56.
- No 39—De James Keith et autres:
—Présentée, 19; lue, 31; rapportée, 56.
- No 40—Du Village de Rock Island:
—Présentée, 19; lue, 31; rapportée, 56.
- No 41—De la cité de Montréal:
—Présentée, 19; lue, 31; rapportée, 56.
- No 42—De John Stephen Oppe:
—Présentée, 19; lue, 31; rapportée, 56.
- No 43—De *Canada Steamship Lines Limited*:
—Présentée, 19; lue, 31; rapportée, 56.
- No 44—D'Olivier LaRue:
—Présentée, 19; lue, 32; rapportée, 57.
- No 45—De la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Édouard de Gentilly:
—Présentée, 19; lue, 32; rapportée, 57.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

No 46—De l'Oeuvre de la Propagation de la Foi Inc., demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte:
—Présentée, 30; lue, 39; rapportée, 57.

No 47—De *The Hebrew Consumptive Aid Association of Canada Inc.*, demandant l'adoption d'une loi modifiant leur charte:
—Présentée, 30; lue, 39; rapportée, 57.

No 48—De Samuel Léopold Roy, demandant l'adoption d'une loi le réinstallant comme membre du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, sans examen:
—Présentée, 30; lue, 39; rapportée, 57.

No 49—De la ville de Saint-Joseph d'Alma, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte:
—Présentée, 30; lue, 39; rapportée, 57.

No 50—De Dame Mary Taschereau Demers demandant l'adoption d'une loi concernant le testament de feu Charles Andrew Pentland:
—Présentée, 30; lue, 39; rapportée, 89.

No 51—De Stella Frances Langan et autres:
—Présentée, 55; lue, 64; rapportée, 89.

No 52—De la *Royal Trust Company*:
—Présentée, 71; lue, 83; rapportée, 89.

No 53—De Thomas Kerr Stevenson:
—Présentée, 79; lue, 83; rapportée, 90.

No 54—De la ville de Berthier:
—Présentée, 79; lue, 83; rapportée, 90.

Raymond, l'hon. A.—Cinquantenaire de Sir Thomas Chapais 29

Réponse au discours du trône 16

Sanctions des bills 52, 76, 102, 140

Session—Ouverture 1

“ —Prorogation 144

Simard, l'hon. M.—Prés. des Ordres Permanents 21

question de privilège 63

Statistiques des chemins de fer 29